**Zeitschrift:** Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen

**Band:** 63 (1978)

**Heft:** 1

**Heft**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.08.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Le Messager Raiffeisen

1

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
63e année
Lausanne
Janvier 1978

J.A. 1000 Lausanne 1


# A l'aube d'une nouvelle année

Chers Raiffeisenistes
de la Suisse romande,

Je tiens d'abord à m'acquitter d'une mission que me dicte le devoir de la reconnaissance : la mission de remercier de tout cœur les membres des comités de direction et des conseils de surveillance, les gérantes et les gérants de nos Caisses affiliées, lesquels — une fois de plus — ont donné tout au long de l'exercice écoulé tant de preuves de leur dévouement, de leurs compétences et de leur loyauté envers l'Union suisse. Je suis heureux — et fier aussi — de leur collaboration constante, efficace sur laquelle je sais pouvoir compter à l'avenir encore.

Je témoigne toute ma gratitude aux sociétaires et aux clients de nos coopératives Raiffeisen d'épargne et de crédit de toutes les régions linguistiques du pays. La confiance dont ils honorent leur institution locale, leur contribution sous forme d'apport de cette matière sans laquelle « l'esprit seul serait inopérant » permet à nos Caisses et Banques Raiffeisen d'élargir sans cesse leurs prestations de service.

Les progrès matériels de l'exercice 1977 n'atteindront peut-être pas les sommets des périodes de grand développement ou de haute conjoncture. Qu'à cela ne tienne ! Je suis persuadé que les douze derniers mois marqueront une nouvelle et heureuse étape dans la poursuite de notre but.

1978 sera une année importante, marquée d'une pierre blanche, pour l'Union suisse, puisqu'elle lui vaudra l'aubaine de fêter dans la concorde et dans la paix le 75e anniversaire de sa fondation. En effet, le 12 juin 1902, les représentants des 21 Caisses de crédit mutuel en activité à ce moment-là étaient réunis à l'hôtel « Union » à Lucerne, afin d'examiner un projet de statuts relatif à la fondation d'une organisation centrale, nationale. L'initiative de cette rencontre était due au révérend curé Jean-Evangéliste Traber, le clairvoyant « Raiffeisen » helvétique de Bichelsee et à M. Georges Beck, avocat, de Sempach. Après trois heures d'une discussion ininterrompue et nourrie (le vocable « dialogue » n'était pas encore en vogue à cette époque !) les statuts étaient mis au point et adoptés. Le procès-verbal de cette assemblée mentionnait que tous les participants avaient la conviction d'avoir « concouru à une bonne action dont l'avenir montrerait les conséquences heureuses et bénies ».


**Rédacteur responsable**
Paul Puippe, secrétaire
de l'Union suisse
des Caisses Raiffeisen
Case postale 747, 9001 Saint-Gall

**Impression**
GRAFIPRESS
Imprimerie Raymond Fawer SA
1020 Renens VD

**Régie des annonces**
Annonces Suisses SA,
9001 Saint-Gall et succursales

**Service des abonnements**
(changements d'adresses, nouveaux abonnements des Caisses affiliées, etc.) :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall


Au sommaire de ce numéro :


**Où va l'horlogerie suisse ?**
Page 5

**Exonération de l'impôt pour les avoirs d'épargne créés dans un but de prévoyance**
Page 7

**Vers la création d'un Fonds de garantie des dépôts d'épargne**
Page 8

**Swiss Bankers Travellers Cheque**
Page 14

**Eurocheque**
Page 15

**Assemblée générale de fédérations régionales Fribourg romand**
Page 15

**Neuchâtel**
Page 19

L'assemblée constitutive eut lieu le 25 septembre 1902 à Zurich. Ce fut de nouveau le curé Traber qui ouvrit l'assemblée, dont il fut immédiatement acclamé président. Les 21 courageux délégués de 10 Caisses locales, confiants en l'avenir, posaient en ce jour la première pierre de l'édifice coopératif national. Ils étaient intimement persuadés que la Caisse centrale ferait son chemin par ses propres moyens et avec succès. Le procès-verbal de cette mémorable assemblée se terminait ainsi: « A une heure déjà avancée de l'après-midi, après un travail sérieusement accompli, les raiffeisenistes suisses se dispersèrent aux quatre vents des cieux, pleinement conscients d'avoir fait de l'excellent travail, et partageant le joyeux espoir que l'œuvre qui venait d'être créée modestement, et dont ils venaient de jeter les bases, deviendrait bientôt un puissant soutien des classes moyennes, en se développant dans les diverses régions de notre patrie suisse, et que les générations futures béniraient l'assemblée de Zurich et ses vingt et un participants. Dieu le veuille ! »

Plus de 1180 coopératives locales, réunissant 200 000 membres (les résultats de 1977 n'étant pas encore connus, je « brode » en puisant dans le tableau statistique officiel de 1976), plus de 140 000 débiteurs — personnes physiques et morales, collectivités de droit public, sociétés et associations... — près d'un million de déposants (un Suisse sur six est détenteur d'un livret Raiffeisen !), 10 milliards de francs environ de somme globale des bilans et, pour couronner le tout, un fonds de réserve visible de 320 millions de francs, sont les résultats tangibles de 75 années de labeur assidu, de lutte souvent contre des courants contraires, sans aucune aide matérielle de l'extérieur. Ils sont le fruit de la force vigilante et agissante, née d'un esprit communautaire, d'un esprit de solidarité bien compris, d'un dévouement sans limites et de la coopération à tous les échelons de notre mouvement.

Sans la matière, l'esprit serait inopérant, dit la première partie d'une sentence, dont la seconde exprime ce qui est certainement tout aussi vrai, tout aussi important : « Sans l'esprit la matière serait sans but ». On a tendance à l'oublier parfois dans le grand monde des affaires et de la finance. C'est pourquoi l'énoncé de succès matériels ne parvient pas à donner une image exacte de toute l'étendue de la bienfaisante activité de nos Caisses Raiffeisen. Leur caractère d'institutions d'utilité publique leur impose le devoir de se préoccuper aussi, pour les mieux défendre, de valeurs d'ordre social, spirituel et éthique. Cette double mission reconnue d'emblée par les créateurs de nos institutions et de leur organisation nationale n'a pas et ne pourra jamais varier si nous voulons assurer la pérennité de l'œuvre. Permettez-moi de définir son but en quelques mots seulement: encourager, promouvoir l'esprit de prévoyance, accorder aux sociétaires un crédit rationnel, avantageux. Un tel objectif peut sembler entaché de matérialisme pur, mais apparemment seulement, car il n'y a pas à longue échéance, d'épanouissement de l'homme, d'élévation et de perfectionnement de son niveau spirituel et moral sans bases matérielles, économiques, lui permettant d'accomplir pleinement toute sa destinée.

Le grand mérite de Raiffeisen et de ses disciples est d'avoir voulu — et d'y être parvenu d'éclatante façon — entraîner les adeptes de leur cause dans la voie droite et sûre — rude parfois, certes — laquelle, grâce à la solidarité, à la confiance en Dieu et en son prochain, à l'aide à soi-même d'abord et à son semblable ensuite, doit conduire les hommes toujours plus loin, toujours plus haut...

En dépit de la malice des temps et des hommes de notre temps, tournons-nous avec confiance et sérénité vers un avenir qui sera digne de notre honnête et lumineux passé.

C'est dans cet esprit que je termine en vous disant, à toutes et à tous :

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE

*Arnold Edelmann,*
docteur en droit, directeur de l'administration centrale

---

## Le carnet d'adresses du « Messager Raiffeisen »

1. Les communications, manuscrits, etc., concernant la *rédaction* du journal sont adressés directement au rédacteur de la façon suivante :
   M. Paul Puippe, rédacteur
   du « Messager Raiffeisen »
   Case postale 747
   9001 *Saint-Gall.*
2. En revanche, toutes les correspondances relatives au **service du journal** (mutations, demandes d'envoi de listes pour contrôle, etc.), seront faites à l'adresse de l'Union suisse :
   Union suisse des Caisses Raiffeisen
   Case postale 747
   9001 *Saint-Gall*
   qui les transmettra à l'employée chargée de ce travail.

*Le Messager Raiffeisen.*

# Au seuil de la nouvelle année...

le directeur de la banque centrale s'empresse, lui aussi, de présenter aux dirigeants, aux gérantes et aux gérants de nos Caisses, ainsi qu'à tous leurs membres et clients ses vœux les plus ardents de santé, de bonheur et de prospérité.

La brève « trêve des confiseurs » nous a permis de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les douze mois de l'année disparue dans la nuit des temps, de sonder rapidement ce que sera l'exercice que nous aurons déjà écorné au moment où ces lignes paraîtront. Ce tour d'horizon, accompagné de l'inévitable petit examen de conscience habituel, nous vaut l'aubaine de vous faire part aujourd'hui des joies et des satisfactions, des préoccupations aussi de la direction de la Banque centrale dont l'ambition est — et restera toujours — de rendre le maximum de services aux institutions affiliées.

**Que sera pour nous l'année 1978 ?**

Fréquent et important fut l'appel au crédit sur placements à terme. Nous nous sommes efforcé d'y répondre favorablement au moment où leurs dirigeants tenaient à accorder à leurs sociétaires et clients des prêts et crédits justifiés, dont l'octroi ne pouvait pas être reporté, même si à la date de présentation de la demande l'état des liquidités était un peu incertain pour les Caisses concernées, qui devaient néanmoins prendre à temps la décision permettant à leurs adhérents de conclure les affaires en vue : achat ou construction d'immeubles, acquisition de machines, par exemple.

En ce qui nous concerne, l'opération « Crédit aux Caisses affiliées » fut ainsi moins bénéfique, une modeste tranche — estimée à 15-20 % seulement — des limites souscrites ayant été réellement mise à contribution jusqu'à la fin de l'exercice. Nous étions ainsi tenus, d'une part, de placer à très court terme, soit à des taux dérisoires aujourd'hui, ces importants capitaux exigibles en tout temps alors que nous ne pouvions en demander intérêt aux Caisses qu'à partir du jour de leur prélèvement effectif. En résumé, du point de vue pécuniaire, ces ouvertures de crédit de la banque centrale ont donc été tout à l'avantage des Caisses affiliées et non pas à celui de leur banque centrale. Cela importe peu : l'essentiel est, à notre avis, d'avoir pu en premier lieu leur rendre service en contribuant à la solution du réinvestissement de l'épargne qui leur est confiée.

Les frais généraux supportés par la banque centrale pour des services directs ou indirects rendus aux Caisses affiliées prennent toujours plus de poids. Nous songeons ici en particulier au coût de la publicité, de la documentation et de l'information, des prestations des diverses sections de l'administration centrale, à la prise en charge par l'Union suisse d'une tranche importante des frais causés par l'activité de révision prise dans son ensemble. Après déduction de la part débitée aux Caisses, le compte d'exploitation restera chargé d'une somme de 4 millions de francs au bas mot. Nos possibilités de gain n'étant pas infinies, la croissance constante des frais généraux se répercute tout naturellement sur le niveau des taux d'intérêt bonifiés aux avoirs des institutions affiliées. Plus les frais généraux et autres coûts sont élevés, plus limées seront les conditions que nous pourrons allouer à leurs dépôts.

Ces quelques préoccupations et soucis ont été largement compensés par les agréables et confiantes relations entretenues avec nos Caisses affiliées. Nous avons pu compter sur la compréhension, la bienveillance et la collaboration active de leurs dirigeants. Notre tâche en a été grandement facilitée. Nous tenons à leur témoigner notre sincère gratitude.

**Que sera pour nous l'année 1977 ?**

Nul ne peut prédire l'avenir, mais à vues humaines l'année 1978 ne devrait pas nous réserver de profonds changements ou de trop désagréables surprises.

Une nouvelle baisse des taux, des taux hypothécaires notamment, n'est pas à écarter à priori et le 4 ¾ % pour les hypothèques de premier rang sur les immeubles agricoles et locatifs n'est plus aujourd'hui une simple vue de l'esprit. Un nouveau fléchissement entraînera tout naturellement un ajustement du taux de l'épargne. La première baisse que l'on peut présager sans grand risque de se tromper sera sans doute enregistrée dans le secteur des obligations.

La banque centrale ne peut plus augmenter sa participation aux frais généraux causés par les différentes prestations de service citées ci-avant. Dans ce secteur, elle a atteint sa « limite de puissance ». Nous sommes même d'avis que les Caisses affiliées devront, dans une mesure plus forte que dans le passé, participer désormais à la couverture entière du coût de cer-

tains services. Cet allégement exercera une action bienfaisante sur l'évolution des taux d'intérêt alloués aux institutions affiliées.

Le maintien d'une banque centrale forte, reposant sur des fondements solides, capable d'encourager et de défendre efficacement les Caisses affiliées, restera à l'avenir encore notre grand souci.

Afin d'œuvrer utilement, nous aurons toujours besoin du concours de toutes les Banques et Caisses Raiffeisen du pays qui se feront un point d'honneur de rester fidèles aux principes coopératifs éprouvés qui ont jusqu'ici fait leur force et leur ont permis de traverser sans dommage des périodes bien plus mouvementées encore. Ne nous laissons pas détourner de cette voie sûre, qui nous a conduits au succès. Ne prenons pas exemple sur certaines entreprises qui, pour un profit ou un avantage momentané, ont dépassé gaillardement les limites maximales d'octroi du crédit, confirmées par une longue pratique, dans le seul but de placer rapidement, si possible sans perte d'intérêt, les nouveaux capitaux qui affluaient. Un rendement plus modeste est préférable à une perte ultérieure.

Le rythme endiablé de la croissance des frais généraux au cours des dix dernières années doit nous inciter à tout mettre en œuvre afin de les contenir dans des limites raisonnables, car seule une administration économe nous permettra d'appliquer des taux avantageux aussi bien aux déposants qu'aux débiteurs. Les membres et les clients de nos Caisses apprécient à leur juste valeur les avantages que celles-ci peuvent leur offrir, grâce à une administration épurée de dépenses ou de luxe superflus, qui risqueraient de nous entraîner dans le sillage d'une politique de crédit aventureuse, avec les lendemains moroses qu'une telle évolution pourrait nous réserver.

Les Caisses Raiffeisen suisses et leur organisation centrale bénéficient de la confiance de cercles étendus de notre population. Ne les décevons pas.

*Joseph Roos,*
directeur
de la banque centrale.

# Les vœux du rédacteur

Après les messages directoriaux, le nôtre sera bref, ce qui n'atténuera en rien la sincérité des sentiments que notre cœur éprouve en ce début d'année.

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont honoré de leur confiance et accordé leur appui : les membres de la direction de l'Union suisse, nos fidèles et si précieux collaborateurs réguliers, les correspondants occasionnels et — last but not least — tous nos lecteurs.

La responsabilité de la rédaction de notre modeste journal n'est pas une sinécure. La gamme des sujets à disposition est très réduite et personne ne peut se renouveler constamment. Aussi, sommes-nous bien conscient de ne pas avoir toujours réussi, de ne pas avoir été toujours très brillant. Néanmoins, nous nous efforcerons, à l'avenir encore, de rester fidèle à la devise du louveteau de notre enfance, soit de faire « De notre mieux ».

Au service d'une cause juste et bonne, c'est avec le même enthousiasme que dans le passé que nous consacrerons nos forces et notre temps au « Messager Raiffeisen » qui nous est cher, afin de contribuer, par lui, à l'essor harmonieux du mouvement Raiffeisen suisse.

Chers dirigeants de nos Caisses Raiffeisen de Suisse romande, chers collaborateurs, chères lectrices et chers lecteurs, nous vous souhaitons une année 1978 illuminée de ce bonheur qu'engendre le fidèle accomplissement de tous nos devoirs.

*-pp-*

# Le « Premier » raiffeiseniste suisse à la présidence de notre Chambre haute

Avec plaisir — et une pointe de légitime fierté — les Raiffeisenistes suisses ont appris, à fin novembre dernier, l'élection de leur sémillant « Premier »

*M. Robert Reimann*

à la présidence du Conseil des Etats.

Les étapes d'une existence toute de labeur, de devoir et de dévouement ainsi que les brillants états de service de l'homme politique ont fait l'objet d'éloges mérités dans la presse du pays. Nous n'y reviendrons pas.

En revanche, nous avons la profonde satisfaction de pouvoir souligner que l'ascension du coopérateur raiffeiseniste Robert Reimann est intervenue de la même façon, soit de bas en haut. En effet, il fut d'abord — et il l'est toujours — président de « sa » Caisse locale de Wölflinswil, dans la verte Argovie. Il assuma ensuite la tâche de président de la fédération cantonale puis, après de nombreuses années d'une belle activité au sein du conseil d'administration, il fut appelé en 1976 à la présidence de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen.

Toute sa vie durant, M. Robert Reimann fut un travailleur acharné, avide de compléter sans cesse sa formation dans les domaines de la science, de la recherche, de l'économie, de la politique. Sans grade universitaire, en véritable fils de ses œuvres, il est unanimement reconnu dans tout le pays comme magistrat intègre de vaste culture, disposant de connaissances approfondies. Animé dès son jeune âge du désir de servir

la communauté tout entière, il mit ses forces et ses talents à la disposition de son prochain, attentif aux besoins et aux aspirations des petits et des humbles, sans négliger pour autant les rapports et contacts — si utiles pour ses protégés — avec toutes les professions, tous les groupements et toutes les classes de la société. Homme populaire au meilleur sens du terme, M. Robert Reimann est d'une disponibilité jamais prise en défaut. On peut s'adresser à lui en tout temps, lui confier sans réticence petits soucis ou grands problèmes.

Par la voie du « Messager » les Raiffeisenistes de Suisse romande adressent au président Reimann leurs félicitations, accompagnées des vœux les plus ardents pour une bonne, heureuse et féconde année présidentielle, souhaits auxquels la rédaction s'associe de tout cœur.

*-pp-*

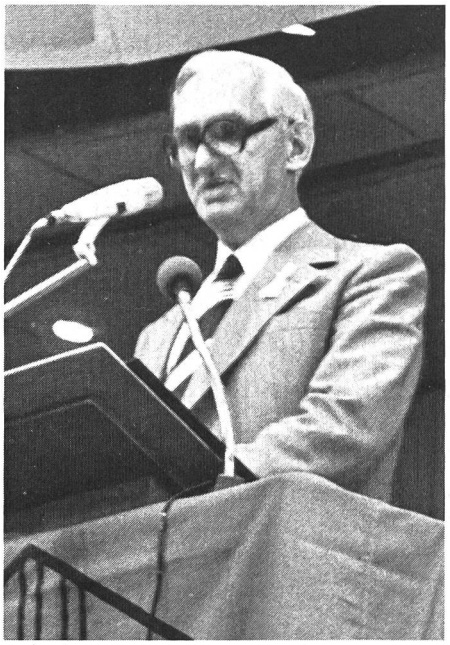

*M. Robert Reimann, alors « dauphin » du Conseil des Etats, président de l'Union, prononce le discours d'ouverture du Congrès Raiffeisen 1977 à Interlaken.*

# Où va l'horlogerie suisse?

C'est devenu un lieu commun de dire que l'industrie horlogère suisse est gravement atteinte dans sa capacité concurrentielle. Deux chiffres situent bien le problème : alors que notre horlogerie produisait en 1950 la moitié de tous les produits horlogers mondiaux, cette part n'est plus aujourd'hui que d'environ 30 %. Quant au nombre de personnes occupées dans cette branche, il ne cesse de se réduire et cela surtout depuis quelques années : de 90 000 personnes en 1970, l'horlogerie suisse n'en occupait plus que 76 000 en 1974, 61 000 à fin 1975 et 55 000 à fin 1976 ! Selon un document publié en juin dernier par l'ATS et basé sur les travaux du groupe « problèmes des régions horlogères » (document publié à la suite d'une indiscrétion et déclaré « dépassé sur plusieurs points » par le Département de l'économie publique), l'industrie horlogère n'occuperait plus qu'environ 40 000 à 45 000 personnes en 1985.

De telles estimations, quelques fermetures d'entreprises horlogères et certaines déclarations ont créé un sentiment de pessimisme. Ce pessimisme doit cependant être tempéré. D'une part, l'horlogerie a incontestablement rattrapé son retard sur le plan de la nouvelle technologie, montrant par là sa capacité d'adaptation; d'autre part, on constate, dès 1977, une amélioration de la production et des exportations. Voyons les choses de plus près.

**Les causes de la dégradation**

Dans le courant de l'année 1977, un certain nombre d'études ont paru sur la situation du marché horloger. De ces analyses découlent certains facteurs pessimistes et d'autres permettant un relatif optimisme. Examinons en premier lieu les causes de la dégradation à la lumière de certaines de ces études. C'est dans la « Revue économique et sociale » de février 1977 que l'on trouve l'une des analyses les plus originales et les plus fouillées. Dans ce bulletin de la Société d'études économiques et sociales de Lausanne, M. Serge Balmer, président de la Direction générale d'Ebauches S.A., passe en revue les causes des difficultés de notre horlogerie.

Selon M. Balmer, il y a une triple cause à nos difficultés : l'évolution technologique, les coûts internes et externes et la commercialisation. Sur le plan *technologique* d'abord, notre horlogerie a pris un retard sur ses concurrents japonais et américains. Or, non seulement ce retard a été comblé, mais encore le consommateur est-il revenu à des notions plus raisonnables : lecture aisée, affichage permanent, autonomie de marche, stabilité et continuité, service après-vente assuré, etc... Selon M. Balmer, l'évolution technologique ne nous a été que momentanément défavorable. Ainsi, lors de la dernière Foire de Bâle, les exposants ont montré un nombre impressionnant de produits nouveaux : montres à quartz analogiques (à aiguilles), montres à affichage par cristaux liquides LCD, montres-réveils, montres à microprocesseurs, etc... *Le prix* ensuite, qui joue un très grand rôle pour un produit qui n'est pas de première nécessité. Or, le prix de la montre suisse a augmenté fortement par le seul jeu du renchérissement du franc. En deux ans, nos produits ont augmenté de 40 % aux USA et au Japon ! Pour un produit exporté à raison de 97 % de sa production, les disparités monétaires et le fait que le franc suisse est une monnaie « à vocation de réévaluation permanente » (selon l'expression utilisée par le bulletin professionnel de la Fédération horlogère) sont des constantes négatives qui contraignent à un effort acharné de rationalisation. Enfin, *la commercialisation* de la montre suisse a été rendue très difficile par suite de la remontée des mesures protectionnistes, la fermeture de certains marchés importants et, bien sûr, la récession mondiale. Citons l'intéressante conclusion de M. Balmer sur ce point :

« ... demander aux horlogers : de maintenir leur forte part du marché d'après-guerre, alors que nos pays preneurs veulent et peuvent produire dans leurs murs; de garantir l'emploi malgré les impératifs de rationalisation et malgré les incidences de l'évolution technologique; d'être le leader mondial dans des technologies abominablement complexes et tout cela avec un franc qui conduit à la ruine, c'est demander l'impossible. »

Cette analyse, M. Balmer ne la veut pas pessimiste, mais réaliste. Il conclut ainsi son étude sur la situation de notre horlogerie et les structures horlogères : « L'industrie horlogère suisse connaît des difficultés certes, mais elle n'est pas la seule. Elle a en elle un potentiel et une volonté qui vont lui permettre de retrouver tout son élan

dès que le frein que nous connaissons tous se sera relâché ».

Revenons au bulletin professionnel de la Fédération horlogère suisse (F. H.) où sont esquissées les perspectives plus proches de 1978. On y retrouve les trois grandes causes de la situation actuelle, qui sont également les trois défis à relever par notre industrie horlogère : la technologie (défi déjà relevé, nous l'avons vu), la conjoncture (défi à relever partiellement par la production des montres à quartz) et le franc suisse. Conclusions pour 1978 : il ne faudra pas s'attendre à un retournement spectaculaire de la tendance, cela d'autant plus que la croissance dans les pays de l'OCDE ne sera pas supérieure à celle de 1977.

Une autre analyse mérite notre attention. Il s'agit de l'étude de M. H. Widmer, de l'entreprise McKinsey & Company de Zurich. Pour cette entreprise, les causes de la détérioration de la position dominante de l'industrie horlogère suisse sont avant tout un mauvais marketing et une trop grande fragmentation. Nos horlogers, contrairement à leurs concurrents étrangers, fabriquent un trop grand nombre de modèles (des milliers). Ainsi, en raison du petit nombre de pièces, le pourcentage du rebut dans la fabrication des boîtiers en particulier peut atteindre 50 % ! Le grand nombre de marques et de produits qui composent l'offre suisse a plusieurs inconvénients graves qui menacent finalement l'image de marque de la montre suisse : publicité inefficace, service à la clientèle insatisfaisant, influence insuffisante des détaillants. Cette trop grande fragmentation a rendu impossible la création de véritables organisations de vente sur les marchés extérieurs. C'est par de telles organisations que l'industrie japonaise en particulier est parvenue à accroître considérablement ses ventes à l'étranger. On cite le chiffre d'un accroissement de 41,5 % pour le seul premier trimestre de 1977 ! Evoquant la subvention fédérale de 30 millions de francs à l'horlogerie suisse, l'étude zurichoise estime que ce n'est que si cette subvention est dévolue à favoriser la concentration des forces sur les marchés (et non à la diversification et à l'innovation) qu'elle portera ses fruits. Dans le cas contraire, cette manne fédérale créera un sentiment de fausse sécurité aussi bien dans les milieux politiques des régions horlogères que dans la population.

**Des facteurs d'optimisme**

Nous avons déjà entrevu certains éléments qui corrigent l'aspect négatif de certains facteurs. Il est évident que le monde horloger est impuissant à corriger en particulier les causes de la surévaluation du franc suisse. La baisse constante du dollar ces dernières années et plus particulièrement ces derniers mois ne permet pas d'entrevoir, à court terme, un retour du franc suisse à une parité plus « raisonnable ». De ce côté-là donc, nous ne pouvons qu'espérer une solution sur le plan mondial grâce à la concertation, laquelle pourrait finalement — on peut rêver — aboutir à un nouvel ordre monétaire international. En attendant la remise sur pied du système monétaire international, consolons-nous en évoquant les avantages incontestables d'une monnaie forte en particulier pour nos importations de matières premières.

Examinons sommairement quelques raisons d'optimisme :

1. En premier lieu, on doit mentionner un léger redressement. Dès le premier trimestre 1977 on constatait une augmentation de la production de 10 % par rapport au 1er trimestre 1976. Si on compare les *exportations* durant le 1er semestre 1977 par rapport au 1er semestre 1976, on constate une progression de 8,7 % pour les quantités exportées et de 12 % pour les valeurs exportées. Même constat pour l'évolution des rentrées des commandes, lesquelles ont augmenté au 2e trimestre de 1977 de 26,1 % par rapport au trimestre précédent et de 28 % par rapport au 2e trimestre de l'année précédente. L'indice des entrées de commandes a évolué de la manière suivante [1] :

| | | |
|---|---|---|
| 1975 | = | 100 |
| 2e trimestre 1976 | = | 134,1 |
| 3e trimestre 1976 | = | 112,5 |
| 4e trimestre 1976 | = | 152,6 |
| 1er trimestre 1977 | = | 136,3 |
| 2e trimestre 1977 | = | 171,9 |

2. L'industrie horlogère a montré sa capacité à surmonter le défi de l'électronique. Ce qui est possible sur le plan de la technologie sera aussi possible sur le plan de l'organisation et de la rationalisation et l'horlogerie suisse est donc à même de tenir son rang et de reconquérir une position dominante. Sur le plan technologique, l'industrie horlogère suisse peut à présent produire en série presque toute la gamme des montres électroniques et de ses composants. Ajoutons

[1] Selon « La Vie économique » d'octobre 1977.

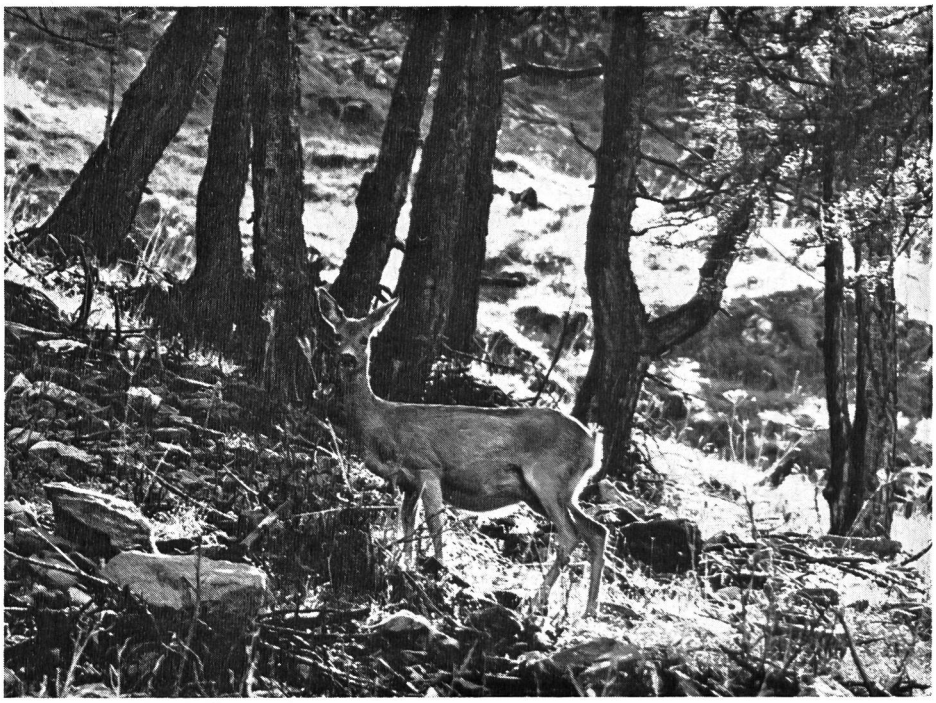

*Cerf au Vallon de Nant* *(Photo Ch. Vaucher/LSPN)*

que, dans ce domaine, il est à présent certain que la montre de demain ne sera pas essentiellement et uniquement électronique, pas plus que la montre à aiguille ne disparaîtra [2].

3. Les structures horlogères se modifient favorablement dans le sens d'une production plus concurrentielle. L'avènement de la montre électronique a d'ailleurs favorisé l'éclatement des anciennes structures [3]. Il ne fait pas de doute que l'horlogerie suisse compte encore trop d'entreprises (600 entreprises spécialisées dans la fabrication des pièces détachées et 350 occupées à l'assemblage de la montre et à son écoulement). Selon une étude du professeur Wilhelm Hill de l'Université de Bâle, le regroupement et les concentrations vont encore s'accroître dans cette branche et il reste indispensable de réduire le nombre des calibres, de standardiser les fournitures du mouvement et de l'habillement [4].

Nous pourrions évoquer encore d'autres facteurs positifs et en particulier le plan gouvernemental d'aide aux régions horlogères menacées. Il s'agit là cependant de facteurs extraordinaires indépendants de l'industrie horlogère elle-même. En conclusion, on peut admettre que notre horlogerie doit relever un certain nombre de défis. Si les conditions externes à l'horlogerie s'améliorent (franc suisse et protectionnisme en particulier), il ne fait pas de doute dans notre esprit que cette activité économique peut espérer encore en des lendemains rieurs.

*Roger Schindelholz*

[2] Nous renvoyons à l'excellente étude de Etienne Oppliger et Jean-Bernard Desfayes parue dans « 24 Heures » du 16 avril 1977.

[3] Voir à ce sujet l'étude de André Beyner dans la « Revue économique et sociale » de février 1977.

[4] « La position concurrentielle de l'industrie horlogère suisse ». Document réalisé à la demande du Département fédéral de l'économie publique.

# Exonération de l'impôt pour les avoirs d'épargne créés dans un but de prévoyance

Le nouveau droit du contrat de travail, entré en vigueur le 1er janvier 1972, prescrit que les prestations de l'employeur et les contributions de l'employé faites dans un but de prévoyance doivent être transférées à une institution de prévoyance en faveur du personnel revêtant la forme d'une fondation, d'une société coopérative ou d'une institution de droit public (art. 331 CO). Si le travailleur qui a versé des contributions ne reçoit pas de prestations de prévoyance à la fin du contrat de travail, il a envers le fonds de prévoyance une créance qui, dans les institutions ayant choisi la forme de l'épargne, correspond au moins à ses propres versements, y compris les intérêts, les montants ayant été affectés à l'assurance-risque pour la durée des rapports de travail étant imputés sur cette créance (art. 331 a et 331 b CO). Pour s'acquitter de son obligation correspondant à la créance du salarié qui n'a pas obtenu de prestations de prévoyance à la fin du contrat de travail, l'institution de prévoyance constitue en faveur de ce dernier une créance en prestations futures envers l'institution de prévoyance d'un autre employeur, une compagnie d'assurance soumise à surveillance ou également, dans le cas d'un dépôt d'épargne, envers une banque cantonale (art. 331 c CO). Dans la pratique, d'autres banques (établissements Raiffeisen, etc.) répondant à certaines conditions sont également habilitées à recevoir de tels avoirs d'épargne.

Les montants crédités au contribuable en dépôt d'épargne à la fin des rapports de travail sont en principe imposables comme revenus tout comme les montants payés en espèces à la fin des rapports de travail (art. 21 bis et art. 40, al. 2 Arrêté sur l'impôt pour la défense nationale). Cela est valable même si le dépôt est l'objet d'une restriction de disposer. Par contre, l'imposition des montants transférés à une banque cantonale ou à une autre banque (par exemple Raiffeisen) comme dépôts d'épargne découlant de la prévoyance en faveur du personnel est différée lorsque les conditions suivantes sont réunies :

1. Le dépôt d'épargne est placé sous forme d'un « compte d'épargne » ou d'un « carnet d'épargne » spécial, conformément au modèle d'un règlement spécial.
2. L'institution de prévoyance de l'ancien employeur est désignée comme ayant droit.
3. Le remboursement du dépôt d'épargne s'effectue selon les prescriptions de l'ancienne institution de prévoyance.
4. Le dépôt d'épargne est transféré à une fondation de prévoyance de la banque, juridiquement indépendante et placée sous le contrôle de l'autorité de surveillance des fondations.

Les dépôts d'épargne qui satisfont aux conditions mentionnées plus haut sont traités de la même manière que les droits d'expectative envers une institution de prévoyance en faveur du personnel et ils ne sont imposés comme revenus que lorsqu'il peut en être disposé librement, c'est-à-dire au moment de l'âge-terme, du décès, de l'invalidité, etc. Le dépôt est alors assimilé à une prestation en capital et doit être compris dans le calcul de l'impôt en vertu des art. 21 bis et art. 40 de l'arrêté fédéral sur l'impôt pour la défense nationale. Si le dépôt d'épargne est utilisé pour la conclusion d'une police de libre passage ou s'il est transféré à un nouvel employeur aux fins de la prévoyance, l'imposition reste différée. Les intérêts de tels dépôts d'épargne ne sont pas frappés de l'impôt anticipé sur les revenus de capitaux, ni de l'impôt fédéral pour la défense nationale. L'Union suisse des Caisses Raiffeisen s'est renseignée auprès des administrations cantonales des contributions aux fins de savoir si ces dépôts d'épargne sont soumis à l'impôt sur la fortune ou sur le revenu selon le droit cantonal fiscal en cause ou s'il y a sursis jusqu'au moment de l'échéance. Les prises de position reçues confirment que la même exonération fiscale que celle consentie par la Confédération est appliquée.

Les dépôts d'épargne de la prévoyance en faveur du personnel placés auprès d'établissements bancaires qui ne sont pas banques cantonales ou ne disposant pas d'une fondation comme notre Union sont des avoirs de clients et leurs intérêts sont dès

lors soumis à l'impôt, quand bien même ils conservent éventuellement leur qualité d'avoirs en cas de survie ou de décès.

Afin que les membres et les clients des Caisses Raiffeisen puissent profiter des avantages fiscaux précités lors du placement de dépôts d'épargne découlant de la prévoyance en faveur du personnel, l'Union suisse des Caisses Raiffeisen a adhéré à une fondation commune existant déjà. Ainsi, l'Union et les Caisses Raiffeisen peuvent accepter des versements en capital (prestations de libre passage) de la part d'institutions de prévoyance en faveur du personnel et les gérer comme « dépôts sociaux d'épargne » selon les dispositions de l'Administration fédérale des contributions en la matière. Sur la base d'une autorisation accordée à notre Union par l'Administration fédérale des contributions, ladite fondation commune est reconnue institution de prévoyance du mouvement Raiffeisen. La fondation commune place tous les dépôts d'épargne-prévoyance auprès de la Caisse Raiffeisen dont l'assuré est client. Un « règlement compte d'épargne » pour dépôts d'épargne de prévoyance répondant aux prescriptions de l'Administration fédérale des contributions a été établi; il règle toutes les dispositions relatives à l'ouverture, la tenue, le remboursement et le traitement fiscal des dépôts d'épargne de prévoyance placés à la fondation commune. Un « règlement compte épargne » propre aux Caisses Raiffeisen définit les tâches et les obligations de nos Caisses auprès desquelles des dépôts d'épargne de prévoyance ont été effectués.

Les clients de Caisses Raiffeisen désirant placer des avoirs résultant d'épargne de prévoyance auprès de leur établissement Raiffeisen sont priés de s'adresser au gérant qui se chargera volontiers de l'annonce à la fondation commune à laquelle l'Union a adhéré.

*TW*
(trad. HM)

---

**Pensée**

C'est n'être bon à rien de n'être que bon à soi.

*Voltaire*

---

# Vers la création d'un Fonds de garantie des dépôts d'épargne ?

Personne ne peut nous faire le reproche de nous être inspiré de l'affaire dite de Chiasso pour pondre des articles « sensas » et donner conseils et directives à gauche ou à droite. Comme dans tous les cas semblables, nous avons fait preuve d'une retenue — pour ne pas dire d'une discrétion — qui n'a pas été appréciée et comprise par tous nos lecteurs. Le meilleur conseil que nous pouvons donner en pareilles circonstances est destiné à notre usage personnel : « Ce n'est pas en décriant la marchandise du concurrent d'en face que tu amélioreras la qualité de ta propre camelote ». — Devise de prédilection d'un ancêtre commerçant qui avait su faire mousser son affaire !

Aussi, nous sentons-nous parfaitement à l'aise pour revenir brièvement dans ces colonnes sur un sujet traité lors d'une conférence de presse donnée en octobre dernier à Genève par la direction de la Société de Banque Suisse (SBS). Nous reproduisons ci-dessous quelques passages d'un article signé J.L.L., paru dans la « Gazette de Lausanne » du 28 octobre 1977.

Après avoir déclaré que, tenant compte des récentes expériences faites, les banques « renforceront désormais leurs mesures d'autodiscipline et qu'elles étaient certainement mieux armées pour faire elles-mêmes face à cette épreuve que certains bureaucrates, qui voudraient faire des banquiers la brigade financière des autorités monétaires et fiscales de l'étranger », les dirigeants de la SBS ont abordé le problème de la

*Garantie des dépôts d'épargne,*

sujet catapulté au premier rang des questions d'actualité à la suite d'autres défaillances encore. Voici ce qu'écrit à ce sujet le collaborateur du quotidien vaudois et suisse cité ci-avant :

« Une innovation importante pour la clientèle est actuellement à l'étude : la création d'une sorte de fonds de garantie des dépôts d'épargne. Un groupe de travail a été récemment formé dans le cadre de l'Association suisse des banquiers pour s'occuper de cette question; ses travaux ne devraient toutefois pas aboutir cette année encore. Diverses variantes sont à l'étude; notamment une assurance-dépôts sur le modèle américain et un fonds de dépôts géré par chaque groupement bancaire. Cette deuxième solution semble avoir plus de chances d'être retenue; chaque groupement bancaire gérerait un fonds de secours assurant les dépôts des banques associées et verserait en plus une partie de son patrimoine à un fonds spécial géré par l'Association suisse des banquiers. Ce deuxième fonds équivaudrait à un fonds de solidarité des grandes banques à l'égard des petites et permettrait d'éviter, estime la SBS, toute garantie des pouvoirs publics, jugée inopportune. »

Meilleure autodiscipline, renforcement du contrôle interne, prise de conscience des limites qui, dans le domaine des risques endossés, ne peuvent pas être ignorées en vain, création d'un fonds de solidarité, ce sont des vocables et des définitions qui prouvent que les dirigeants de nos banques helvétiques sont fermement résolus à tirer la leçon de la terrible secousse de Chiasso. Leur volonté de vaincre toutes les difficultés par leurs propres moyens, dans un puissant et réconfortant élan de solidarité, sans faire appel à l'aide des pouvoirs publics, les honore. Ces projets d'avenir correspondent en tous points à nos conceptions coopératives de l'effort personnel, de l'aide à soi-même et de l'entraide. Ils témoignent de la vitalité des établissements bancaires de notre pays, de leur faculté de résistance, d'adaptation aussi face à l'adversité.

Chiasso : un coup de semonce qui pourrait, en définitive, s'avérer salutaire... quoi qu'en disent les invétérés contempteurs du système bancaire suisse, auquel notre économie nationale et, par elle, notre population tout entière doivent une belle chandelle, en dépit de quelques occasionnelles insuffisances ou défaillances.

*-pp-*

---

**Pensée**

Les cinq doigts de la main ne sont pas tous égaux !

*Mistral*

# 1978
## Une année riche en assemblées commémoratives et jubilaires

Les dirigeants et les membres de 60 Caisses et Banques Raiffeisen du pays auront, dans le courant de cette année, le privilège et la joie de marquer d'une pierre blanche un événement marquant de la vie de leur coopérative locale d'épargne et de crédit : le 25e, le 50e ou le 75e anniversaire de sa fondation.

Au 31 décembre dernier
12 Caisses et Banques ont tiré le trait final sous leur 75e bilan,
26 ont établi leur 50e et
22 leur 25e bouclement.

La Suisse romande est honorablement représentée dans les deux derniers groupes, respectivement par 11 et 6 institutions, dont voici la liste :

*Jubilés, 50e anniversaire*

*Soulce,* au Jura
*Grolley, Massonnens, Orsonnens,* dans le canton de Fribourg
*Bernex,* en terre genevoise
*Chesalles-Oron,* en Pays de Vaud
*Les Agettes, Evionnaz, Mex, Orsières* et *Saxon,* en Valais.

*Noces d'argent (25 ans d'activité)*

*Asuel, Diesse, Souboz* et *Tramelan*/Jura
*Crésuz*/FR,
*Mies*/Vd.

La direction de l'Union suisse et la rédaction du « Messager Raiffeisen » adressent leurs félicitations et leurs vœux les plus ardents à ces Caisses qui se sont toujours distinguées par leur fidélité aux principes fondamentaux et aux règles d'administration grâce auxquels le mouvement Raiffeisen suisse est parvenu, tout au long de sa déjà si riche histoire, à obtenir ses galons de consciencieux administrateur de la fortune populaire.

*-pp-*

---

*A la veille de la saison des assemblées annuelles des Caisses Raiffeisen...*

## Mutilés de la parole, ou Oin-Oin n'a pas besoin de cours de diction

Qu'est-ce que l'art de dire ?
Qui parle ?
Où ?
Tout le monde parle.
Partout.

Il y a ceux qui ont appris et qui montent sur une scène et qui jouent la comédie ou la tragédie; ceux-là maîtrisent le verbe avec élégance. Depuis Eschyle, Sophocle et Euripide, on n'a pas lésiné sur la dépense nécessaire à construire des lieux de théâtre.

Mais, est-ce que l'art de la parole ne doit être réservé qu'à une seule catégorie de personnes : les comédiens ?

Tous, nous parlons.

Partout où nous évoluons, dans la rue, au bureau, à l'école, au restaurant, au pied de l'amphithéâtre, au microphone, à l'hôpital, à l'usine, au magasin, dans le train, en avion, partout où il y a échange verbal, il y a jeu, donc nous sommes acteurs. Nous sommes les interprètes de nos propres textes. Mais, comment les restituons-nous ?

L'école nous a appris à lire, à compter, elle nous a aussi appris l'histoire et la géographie, mais elle ne nous a jamais appris la technique de la parole. On balaie les tabous, on donne des cours d'éducation sexuelle à nos chers petits, tant mieux, même des comédiens se dévouent pour ça ! Mais qui, un jour, fera découvrir — pour mieux vivre — à ces enfants, qu'ils possèdent un merveilleux instrument : la voix, et qu'une voix ça se forme, ça s'éduque, que les cordes vocales ne sont pas des fils tendus comme des cordes de violon ou de guitare, quelque part dans le cou, mais que ce sont des muscles récurrents, occluant la trachée, membranes vibrant au passage de l'air qu'on expulse :

Cordes vocales écartées = inspiration; cordes vocales rapprochées ou tendues = phonation.

Tout se passe sur ce double mouvement : inspiration-expiration.

Charles Dullin disait : « Le souffle, ce petit dieu qui te sera aussi serviable qu'Obéron le fut pour l'enchanteur Merlin ».

Ne pas confondre élocution et diction. L'élocution, c'est une grâce, on l'a, ou on ne l'a pas. La diction s'acquiert. « Dis-moi comment tu parles, je te dirai qui tu es ». Aussi consciencieusement qu'on apprend aux enfants à écrire sans dépasser la ligne, on devrait leur apprendre à respirer, afin de leur éviter de se retrouver à l'âge adulte, mutilés de la parole : diction pâteuse, hésitante, sourde, macaronique, voix éraillée, mal placée, mal timbrée.

En Suisse, un maître de diction est considéré comme un objet d'ornement superflu, comme un retardataire nostalgique d'une Comédie-Française décadente, plutôt que comme un assistant technique à la santé physique et morale. On confond encore : diction et affectation.

Puis-je souffrir en écoutant à la télévision certaines interviews de mes concitoyens ! sans parler de ces représentations où des théâtreux négligent l'élémentaire politesse due au spectateur, ne pas le fatiguer ou lasser son attention par un accent tonique déplacé, par une articulation inexistante.

Reliée à la psychologie, à la grammaire, à la linguistique, à la physiologie, la diction comme l'éducation sexuelle doit aujourd'hui trouver sa place dans les programmes scolaires.

Combien viennent, en secret, me demander des cours pour « être moins timides dans la vie ».

Ne faut-il rien faire pour ces gens qui se cachent et qui se taisent conscients de leur incapacité à se faire écouter ?

Peur de sa propre voix ! Quel gaspillage de santé ! Gaspillage de bonheur. Celui qui sait se faire entendre, n'a plus peur de l'autre.

Qui redoute ces voix claires et sonnantes ? (sps) *Lucette Junod*

---

**Récession pas trop douloureuse...**

Au cours des neuf premiers mois de l'année 1977 181 022 autos ont été vendues en Suisse. Comparativement à la période correspondante de l'exercice précédent, ce chiffre exprime une progression de 19 %.

*gpd (trad. MR)*

# Opinions et commentaires

## Le nouvel indice

Dès la fin du mois d'octobre, l'indice des prix à la consommation est publié mensuellement sur des bases nouvelles. La référence sera désormais « septembre 1977 = 100 ». Pour faciliter les comparaisons, l'ancien indice (septembre 1966) calculé selon les nouveaux critères, a été publié jusqu'à fin 1977, parallèlement à l'indice revisé.

Le choix des articles et leur pondération sont fondés sur les comptes de ménages privés, tenus en 1975. L'enquête fut menée auprès de 980 ménages, choisis parmi 2500 qui avaient accepté de tenir et de communiquer leurs comptes. Ces « ménages » sont de types variés : couples avec enfants, couples sans enfants, personnes seules, vivant dans des régions et des communes diverses, disposant de revenus différents. En revanche, seuls des salariés ont été pris en considération, à l'exclusion des indépendants, des agriculteurs, des rentiers.

Le nombre des biens et des services, retenu pour calculer le nouvel indice, s'élève à 270, c'est-à-dire 70 postes de plus que précédemment. Cet élargissement comprend notamment les voitures de tourisme neuves ou d'occasion, les logements d'une et de cinq pièces, les tarifs hospitaliers, les concerts et représentations théâtrales, les équipements de sport et les vacances (voyages à forfait, tarifs hôteliers, loyers d'appartements de vacances et taxes de camping).

L'indice 1977 tient compte des modifications intervenues dans les habitudes des consommateurs, non seulement par l'adjonction de nouveaux biens ou services, mais aussi par la modification de leur importance respective. Le nouvel indice prend en considération l'alimentation pour 20 % (31 % en 1966), les boissons et tabacs pour 5 % (5 %), l'habillement pour 8 % (13 %), les loyers du logement pour 19 % (13 %), le chauffage et l'éclairage pour 4 % (6 %), l'aménagement et l'entretien du logement pour 7 % (7 %), les transports et communications pour 15 % (9 %), la santé et les soins personnels pour 7 % (7 %), l'instruction et les loisirs pour 15 % (5 %).

Les prix servant au calcul de l'indice seront des prix nets payés par les consommateurs, subventions et impôts indirects inclus. Les prix des produits alimentaires seront relevés chaque mois, dans divers types de magasins situés dans 47 communes (précédemment 36) comprenant avec les localités limitrophes la moitié de la population suisse. Les groupes « chauffage et éclairage » et les prix de l'essence feront également l'objet de relevés mensuels. Les loyers seront recensés deux fois par an, en mai et septembre, dans 85 communes (précédemment 40). Pour le groupe « habillement », comme pour tous les autres groupes, les enquêtes auront lieu trimestriellement.

Le nouvel indice paraît bien accueilli par les principaux intéressés. La « Correspondance syndicale suisse » écrit à son sujet : « Dans l'ensemble, les syndicats n'ont aucune raison de ne pas accepter le nouvel indice, qui constitue une solution d'entente... Les calculs reposent sur la documentation la plus large dont on puisse disposer. C'est un bon compromis entre les exigences du perfectionnisme et celles de la pratique ». De son côté, le « Journal des associations patronales » relève qu'il s'agit d'une formule de compromis, admise par des organisations patronales et syndicales, par les statisticiens et les autorités.

Vu ses fondements et son mode de calcul, l'indice ne peut donner qu'une indication générale. Le résultat moyen ne saurait donner la mesure précise du renchérissement subi réellement par toutes les catégories de personnes dans toutes leurs situations particulières. C'est pourquoi l'indexation systématique de tous les revenus et prestations de services est abusive demain comme hier. L'essentiel est de disposer d'un instrument de mesure reflétant fidèlement l'évolution générale. A ce titre, le nouvel indice paraît honnêtement adapté aux conditions actuelles.

*Groupements Patronaux vaudois*

# Que se passe-t-il ?

## Petite revue de la presse

**Les banques et la nouvelle épargne**

A l'occasion du colloque de Genève 1977 sur « L'épargne et la nouvelle croissance », M. Jean-Luc Lederrey, collaborateur de la Gazette de Lausanne, a demandé à M. Henri Delaraye, directeur de la Banque Hypothécaire du canton de Genève, trésorier du groupement international pour l'étude des problèmes de l'épargne et organisateur de cette rencontre, son opinion notamment à propos du rôle futur des institutions financières dans les nouvelles relations entre l'épargne et l'investissement.

Voici donc le point de vue d'un expert dont les connaissances ne sauraient être mises en doute :

« *L'important sera de retrouver le chemin de la collecte de l'épargne à long terme.* Nous pourrons alors aborder le problème du financement des investissements productifs, aussi bien qualitatifs que quantitatifs. *Nous avons eu trop tendance en Suisse à diminuer la durée des emprunts, entre autres pour conserver la faveur du public.* Il faut rétablir cette discipline, qui permettra notamment de stabiliser les prix. Un équilibre monétaire, l'équilibre des ressources à long terme sont les conditions permettant d'assurer la stabilité, de financer la « qualité de la vie » (économies d'énergie, amélioration des infrastructures, protection de l'environnement). Les entreprises devront participer à cette opération, mais il faudra leur en donner la possibilité, par le biais de marges bénéficiaires suffisantes, et l'amélioration de la productivité qui leur permettront de financer cette « nouvelle croissance ».

Et voici la réponse à une autre question posée à M. Delaraye. Elle intéressera tout particulièrement nos gérantes et nos gérants.

« — Quel sera le rôle des institutions financières dans ce processus ?

— *Les banques doivent revenir à*

*une discipline dans le domaine de la libéralisation des conditions de remboursement sur les livrets d'épargne.* Depuis quelques années, nous assistons à une surenchère sur la facilité offerte d'utiliser les livrets d'épargne comme comptes courants. Le public, notamment celui du « troisième âge », tend actuellement à déplacer son épargne vers les établissements qui raccourcissent la durée de remboursement. »

(Gazette de Lausanne du 10.10.1977)

Le retour à cette discipline demandée par M. Delaraye est aussi une question d'équité. Ainsi, dans nos Caisses également, nous rencontrons M. X., l'épargnant pointilleux, respectueux des règlements, qui dépose 20 000 francs en compte courant, afin de pouvoir disposer en tout temps de ce capital, alors que M. Y., plus habile ou plus malin traite — ou maltraite — un livret d'épargne exploité comme un compte courant : nombreuses opérations mensuelles, exemptes de frais et commission, prélèvements sans avertissement de montants importants (10 ou 15 000 francs), contestation lorsque le gérant le rend attentif à la modeste retenue d'intérêt pour la non-observation des délais réglementaires.

A ce train-là, les détenteurs d'obligations demanderont bientôt le remboursement de leurs placements après 6 ou 12 mois déjà, sous un prétexte quelconque, opération qui, dans certains cas, leur permettra même, en période de hausses des taux, par exemple, de souscrire ailleurs de nouveaux titres à des conditions supérieures à celles de l'ancien...

**Culture générale**

Dans le courant de l'automne dernier, le Grand Conseil vaudois a approuvé le rapport du Conseil d'Etat en réponse à une motion Gilbert Vaney et consorts sur la revalorisation des métiers manuels. Dans un excellent article commentant ce rapport, le « Courrier Uvacim » (Union vaudoise des Associations industrielles, commerciales et de Métiers à Lausanne) d'octobre 1977, relève avec pertinence ce qui suit, à propos de la culture générale « nécessaire aussi bien à ceux qui sont doués manuellement qu'à ceux qui suivront un apprentissage dans le commerce ou dans les services » :

« ... Partisans du développement de la culture générale, nous nous demandons néanmoins si elle est bien comprise dans les cours de formation complémentaire. Il ne suffit pas de réserver quelques heures, par exemple, à la littérature française, si le jeune apprenti ou la jeune apprentie n'assimile pas la matière enseignée. Par ailleurs, on acquiert souvent une culture générale en partant du métier. Nous avons vécu le cas d'artisans très qualifiés manuellement qui avaient acquis une vaste culture générale à partir des objets qu'ils fabriquaient. Nous pensons à l'ébéniste qui est très au courant des styles du mobilier, au plâtrier-peintre qui a, par les finesses de son métier, approfondi ses connaissances dans l'architecture.

Toujours à propos de l'enseignement complémentaire, beaucoup de maîtres d'apprentissage relèvent, avec raison — et nous l'avons nous-mêmes éprouvé — que *l'essentiel, pour toutes les professions faisant l'objet d'un apprentissage est que l'apprenti ou l'apprentie ait tout d'abord de très bonnes connaissances de sa langue maternelle, autant du point de vue de l'orthographe que de la syntaxe* ».

**La nou-nou fédérale**

Le Conseil fédéral s'occupe déjà de tant de choses qu'il n'a pas voulu s'intéresser aux dimanches sans voitures ni aux sentiers pédestres. L'écologie étant à la mode, il eût été bien surprenant que le Conseil national laisse passer. Il s'est trouvé une majorité pour *juger nécessaire que la nou-nou fédérale se charge l'esprit d'une étude portant sur l'introduction désirable ou non d'un dimanche de Jeûne fédéral automobile, le Jeûne fédéral tout court ayant manifestement perdu un peu de son sens originel, puisque c'est le jour où l'on mange plus que d'habitude.*

Dans la foulée — notre langage devient fédéralement sportif — il s'est aussi trouvé suffisamment de députés fédéraux pour exiger que la Confédération planifie les sentiers pédestres.

M. Chevallaz pourra économiser et prélever : jamais il n'arrivera à rétablir les finances fédérales tant qu'il ne s'en prendra pas à la cause des déficits : un parlement touche-à-tout.

(Texte trouvé dans le « Bulletin patronal », Lausanne, No 10 d'octobre 1977).

*P. S. Les passages soulignés dans les textes cités l'ont été par nous.* Réd.

Lisez et faites lire
**Le Messager Raiffeisen**

*Bois de la Versoix*

# Encaissement de chèques

**De la responsabilité de la banque qui paie la contre-valeur d'un chèque**

*En compulsant d'anciens dossiers, notre conseiller juridique a mis la main sur un arrêt du Tribunal fédéral (TF) à propos de l'omission, par une banque tirée, des précautions élémentaires de vérification de l'identité de la personne qui avait présenté un chèque à l'encaissement. Bien qu'elle date des années 30, la décision du TF n'a pas été modifiée ultérieurement — du moins à notre connaissance — par un jugement divergent porté sur un cas semblable.*

*Notons le fait que la personne qui avait encaissé ce chèque était un employé du preneur ce qui a, aux yeux de notre haute Cour d'appel, atténué la responsabilité du tiré et justifié une réduction de l'indemnité.*

*Par analogie, ce devoir de vérification de l'identité d'une personne inconnue d'un guichetier existe lors de tout paiement, qu'il s'agisse d'un chèque tiré sur la banque qui paie ou sur tout autre établissement. Cette règle sera appliquée lors de l'exécution d'un ordre de bonification aussi, car si au point 3 de ses considérants, le TF reconnaît qu'on « ne saurait exiger d'une banque que, dans une opération rapide telle que le paiement de chèques, elle procédât à des enquêtes approfondies », il n'en a pas moins, dans le prononcé du jugement, condamné l'intimée à payer une indemnité de 6000 francs, avec intérêts au 5 % depuis le jour du paiement du chèque.*

*Notre conclusion sera donc : « La prudence reste, dans ce domaine également, la mère des vertus... »*

*-pp-*

Voici, maintenant, le texte complet dudit arrêté du TF :

*Arrêt de la première section civile du 26 juin 1935, dans la cause Banque d'Escompte Suisse contre Mincieux.*

*A.* — Le 19 septembre 1933, M. J. Pictet se rendit au magasin de l'antiquaire Mincieux pour y payer une note. N'y ayant pas trouvé Mincieux, qui était malade, il remit à l'employé Grosgogeat présent au magasin un chèque au montant de 12 000 francs, tiré par lui à l'ordre de C.A. Mincieux sur la Banque de dépôt et de crédit. Grosgogeat se présenta le même jour avec ce chèque aux guichets de la Banque d'Escompte Suisse qui avait repris la suite des affaires de la Banque de dépôt et de crédit. Il déclara au caissier qu'il était Mincieux, acquitta le chèque en signant avec ce nom, en encaissa le montant et s'enfuit en France avec l'argent qu'il garda pour lui. Pour ce fait, il a été condamné par la suite à 18 mois d'emprisonnement par la Cour correctionnelle de Toulon.

*B.* — Par exploit du 4 janvier 1934, Mincieux a ouvert action à la Banque d'Escompte Suisse en concluant à ce qu'elle fût condamnée à lui payer la somme de 12 000 francs avec intérêts à 5 % dès le 19 septembre 1933. Il faisait valoir à l'appui de ses conclusions que la défenderesse devait répondre de la faute lourde commise par son employé en payant le chèque sans vérifier la signature ni s'assurer de l'identité du porteur.

La Banque d'Escompte Suisse a conclu à libération.

*C.* — Par jugement du 15 juin 1934, le Tribunal de première instance de Genève a rejeté la demande. Il est certain, disait-il, que, ne connaissant ni Mincieux ni le porteur du chèque, le caissier de la banque eût pu prendre la précaution d'exiger pour le paiement d'une somme aussi importante la présentation d'une pièce d'identité. Cette faute dont la défenderesse pourrait être tenue pour responsable est toutefois entièrement effacée par la faute lourde et initiale commise par le demandeur en se faisant remplacer dans le magasin pendant sa maladie par un individu malhonnête.

*D.* — Statuant le 12 mars 1935, sur appel de Mincieux, la Cour de Justice civile de Genève a réformé ce jugement et condamné l'intimée à payer à l'appelant la somme de 12 000 francs avec intérêts au 5 % dès le 19 septembre 1933. Elle déclarait qu'il n'existait aucun lien contractuel entre le tiré et le porteur du chèque. Toutefois l'absence de ce lien n'excluait pas que le tiré dût répondre en vertu des art. 41 et sv. CO du dommage causé par lui sans droit à un tiers (le porteur du chèque) en exécutant le contrat de chèque conclu avec le tireur. En l'espèce, l'employé de la banque avait causé un préjudice au bénéficiaire du chèque en payant le chèque à une autre personne. Il avait commis une faute en n'exigeant pas la présentation d'une pièce d'identité pour le paiement d'une somme aussi considérable. Conformément à la règle de l'art. 55 CO, la banque devait répondre de cette faute envers le lésé. Elle n'avait en effet ni rapporté, ni offert de rapporter la preuve, qu'elle avait pris toutes les précautions exigées par les circonstances dans le choix de son employé et qu'elle lui avait donné toutes les instructions voulues. Contrairement à l'opinion de la banque, on ne pouvait voir une faute dans le fait que pendant sa maladie Mincieux s'était fait remplacer par un employé chargé de recevoir les clients. Il connaissait en effet la famille de son commis et avait sur lui d'excellents renseignements.

*E.* — La Banque d'Escompte Suisse a recouru en réforme contre l'arrêt du 12 mars 1935 en demandant au Tribunal fédéral de rejeter les conclusions du demandeur.

L'intimé a conclu au rejet du recours et à la confirmation de l'arrêt attaqué.

*Considérant en droit :*

1. — En réclamant à la défenderesse la réparation du préjudice subi par lui du fait que le chèque à son ordre avait été payé à un tiers, le demandeur a implicitement reconnu que par ce paiement le tireur Pictet s'était libéré de sa dette envers lui. C'est à tort que, dans l'instance fédérale, la défenderesse a contesté cette libération en alléguant que Pictet n'avait pas le droit de remettre le chèque à l'employé du demandeur. D'après les constatations de fait du juge cantonal, constatations qui lient le Tribunal fédéral, car elles ne sont pas contraires au dossier, cet employé, choisi sur la foi d'excellents renseignements dans une famille connue du demandeur, avait été chargé par ce dernier, alors gravement malade, de recevoir les clients pendant son absence du magasin. Dans les circonstances de l'espèce, cette tâche de l'employé comprenait certainement le droit de recevoir pour le compte du patron un chèque tiré par un client à l'ordre de ce patron.

Pictet a, par conséquent, été libéré de sa dette par le paiement du chèque remis à l'employé du demandeur. Contrairement à l'opinion de la défenderesse, celui-ci a dès lors, subi un dommage du fait qu'il n'a pas reçu le paiement en question.

2. — Le Tribunal fédéral a reconnu en jurisprudence constante (cf. notamment RO 38 II p. 133 et 53 II p. 71 in fine) que l'émission d'un chèque ne fait naître un lien contractuel qu'entre le tireur et le tiré qui, en l'espèce, sont J. Pictet et la Banque d'Escompte. En sa qualité de preneur du chèque, le demandeur est étranger à ce contrat qui ne lui confère pas une action contre le tiré. La responsabi-

lité de ce dernier ne peut partant être examinée en l'espèce qu'à la lumière des dispositions du CO concernant les obligations résultant d'actes illicites.

3. — C'est avec raison que la Cour cantonale a admis que l'employé de la banque s'était rendu coupable d'une faute au sens de l'art. 41 CO à l'égard du demandeur en payant le montant relativement considérable du chèque sur la foi d'une simple déclaration du porteur affirmant qu'il était M. Mincieux. Certes on ne saurait exiger d'une banque que, dans une opération rapide telle que le paiement de chèques, elle procédât à des enquêtes approfondies sur l'identité du porteur. Mais dans le cas particulier, il eût suffi que l'employé de la banque invitât le prétendu Mincieux à justifier de son identité pour que, selon toute vraisemblance, la supercherie de Grosgogeat fût découverte. En négligeant cette précaution élémentaire, l'employé a commis une faute dont la banque doit répondre en vertu de l'art. 55 CO, car elle n'a pas offert la preuve libératoire prévue à cet article.

Cette faute ne saurait toutefois avoir pour effet de rendre la défenderesse responsable de tout le dommage subi par le demandeur. Si, par son imprudence, elle a en effet contribué dans une certaine mesure à créer le dommage, celui-ci est toutefois dû essentiellement à l'acte illicite de Grosgogeat. Or la défenderesse ne peut être rendue responsable de cet acte du propre employé du demandeur. Cette considération justifie un partage de la responsabilité et il y a lieu, en conséquence, de ramener ex æquo et bono de 12 000 à 6000 francs le montant des dommages-intérêts alloués par la Cour cantonale au demandeur.

*Par ces motifs,*
*le Tribunal fédéral prononce :*

Le recours est admis partiellement et le jugement attaqué est modifié en ce sens que le montant de l'indemnité due par la recourante à l'intimé est ramené à 6000 francs, avec intérêts à 5 % dès le 19 septembre 1933.

## Mémento

Voici la liste de nos collaborateurs réguliers :

*Adresse :* *Signature :*

MM.

Etienne DuBois, pasteur, Saint-Gall *DuBois*

Géo Froidevaux, ancien rédacteur du « Messager », Boncourt *Fx*

Léon Œuvray, professeur de langue et de littérature française, Saint-Gall *Ov*

Roger Schindelholz, directeur de l'Ecole professionnelle commerciale, Delémont *Roger Schindelholz*

Paul Pignat, instituteur, Vouvry VS *Pi*

J. Ant. Kissling, Dr en droit, conseiller juridique de l'Union suisse, Saint-Gall *Ki*

Abbé Louis-Daniel de Raemy, Corminbœuf FR (traducteur des articles de M. Kissling) *- Rae -*

*La rédaction*

## Communication de l'Office de révision de l'Union

**Remise des comptes annuels à l'Union**

Nous rappelons à Mesdames les gérantes et à Messieurs les gérants que les comptes annuels de 1977 doivent être terminés pour le 20 février 1978. Conformément à l'article 27, lit. c, des nouveaux statuts, ils sont soumis d'abord au conseil de surveillance qui prendra connaissance des résultats au cours d'une séance spéciale. A cette occasion, ce conseil procédera à la vérification des comptes annuels. Il examinera avec soin plus spécialement les chiffres reportés au bilan et les postes du compte de profits et pertes. Il les comparera également avec les éléments respectifs de l'année précédente. Les contrôles statutaires incombant au conseil de surveillance consistent surtout à vérifier si les garanties et les actes indispensables existent réellement pour tous les prêts et crédits accordés, puis à constater si tous les postes du bilan concordent avec les livres.

Après avoir été contrôlés et signés, les comptes annuels doivent être adressés sans délai à l'Union, au plus tard pour le

*1er mars 1978.*

A cette occasion, l'office de révision examine brièvement s'ils sont techniquement bien dressés et prend toutes les données pour les publications et statistiques officielles.

*Le retour des comptes intervient dans le plus bref délai possible, dans la règle dans les 10 à 15 jours. Les comptes seront vérifiés et retournés dans l'ordre de leur arrivée.* Des exceptions ne seront faites que dans des cas justifiés.

Afin d'éviter des « embouteillages » — on tiendra compte du fait qu'en un mois et demi à peine, l'Union doit passer en revue plus de 1180 bilans — nous prions instamment gérantes et gérants de ne *pas attendre au dernier moment pour adresser leurs comptes.* L'envoi à l'Union se fera *au moins trois semaines avant l'assemblée générale,* à plus forte raison si les convocations doivent être imprimées. Au moment de l'envoi à l'Union, les comptes doivent déjà porter les signatures attestant leur contrôle par les membres du conseil de surveillance.

Mesdames les gérantes et Messieurs les gérants se feront un point d'honneur d'établir les comptes avec toute la perfection désirable et de les livrer à temps. Ceux qui auraient des difficultés à terminer pour le 1er mars, sont instamment priés *d'en informer à temps le Bureau de l'Union.*

Conformément aux statuts, *l'assemblée générale ordinaire* doit être convoquée pour l'approbation des comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au plus tard pour fin avril. La convocation sera faite au moins cinq jours avant la date de la réunion par avis individuels indiquant les objets portés à l'ordre du jour.

Le succès de l'assemblée générale dépend de sa préparation. Temps et lieux doivent être choisis judicieusement. Les rapports des présidents et du gérant constituent le point essentiel de l'ordre du jour.

Il est souhaitable de publier après l'assemblée un compte rendu des délibérations dans la presse locale ainsi que dans le « Messager Raiffeisen ».

*-pp-*

# Coopérative de cautionnement de l'Union suisse

## Extrait des délibérations de la séance du conseil d'administration du 11 novembre 1977

Sous la présidence de M. Pierre Willi, le conseil d'administration a tenu sa cinquième séance de la période administrative 1976-1980.

Le procès-verbal de celle du 4 juin 1977, établi et lu par M. Curt Wäschle, gérant, est approuvé.

Suite aux commentaires fournis par le gérant, les placements sous forme de prêts hypothécaires de premier rang effectués dès le 1er octobre 1976, pour le propre compte de la Coopérative, sont approuvés.

Le conseil prend connaissance du rejet d'un nombre non négligeable de demandes de cautionnement présentées depuis le 1er octobre 1976 et sanctionne les décisions prises. Par rapport au nombre de requêtes acceptées pendant le même laps de temps, le pourcentage de 4 ½ % de demandes rejetées peut être considéré comme normal, étant même en diminution de 2 ½ % sur celui relatif à la même période de l'an dernier. L'amélioration enregistrée est à attribuer aux multiples directives et instructions données durant nos cours et séminaires.

Le conseil d'administration enregistre avec satisfaction l'adhésion à la Coopérative, depuis le 1er octobre 1976, de 9 institutions Raiffeisen de Suisse alémanique, 12 du Tessin et 3 de Suisse romande. Au 30 septembre 1977, des 1184 Caisses et Banques Raiffeisen affiliées à l'Union, 1072, ou 91 %, étaient sociétaires de notre Coopérative de cautionnement qui espère pouvoir rallier à sa cause, dans un proche avenir, toutes celles qui en demeurent encore à l'écart.

Le conseil d'administration accepte ensuite une proposition, aux termes de laquelle le financement d'une maison familiale (d'un ou de deux appartements) peut dépasser les limites fixées jusqu'ici (dans le cas de constructions nouvelles, jusqu'à 80 % au maximum du montant du devis et dans celui de maisons anciennes, jusqu'à 80 % de la valeur estimative établie par la Caisse elle-même) pour le cautionnement d'hypothèques de rang postérieur. Les conditions préalables à la concession d'un cautionnement sont les suivantes : le requérant doit offrir pleine garantie et disposer d'un revenu relativement élevé pour supporter la charge représentée par le service des intérêts et pouvoir, en plus, remplir les obligations d'amortissement. Intérêt et amortissement ensemble ne devraient pas excéder le ⅓ du revenu. En ce qui concerne le risque accru représenté par l'engagement dépassant 80 % du devis, il est prévu d'exiger le paiement d'une prime plus élevée.

Le gérant renseigne encore le conseil d'administration sur les pertes potentielles prévisibles. Selon ses explications, la Coopérative de cautionnement se verra dans l'obligation de faire honneur à sa signature dans de nombreux cas.

*Wä*
(traduction)

### Clôture de la rédaction

**Nous rappelons à nos collaborateurs et correspondants que la clôture de la rédaction a été arrêtée**

**— au 18 du mois précédant celui de la distribution du journal aux abonnés,**

**— au 12 novembre pour le numéro de décembre.**

**Ainsi, pour un article devant paraître dans le numéro de mai, le manuscrit devra être en notre possession le 18 avril au plus tard. Nous devons, au besoin, nous réserver le droit de renvoyer la parution d'une communication à un numéro ultérieur. Les comptes rendus des assemblées de Caisses passent dans l'ordre d'arrivée, au gré de la place disponible.**

**Nos délais ne peuvent naturellement pas être comparés à ceux des quotidiens, rédacteur et imprimeur étant soumis à d'autres conditions de travail que celles en vigueur auprès des grands journaux.**

**La rédaction**

# Swiss Bankers Travellers Cheque

Le Swiss Bankers Travellers Cheque lancé en octobre 1975 — issu de la collaboration des grandes banques, des banques cantonales et des banques régionales et caisses d'épargne — a été introduit en 1976 et répandu dans le monde entier comme chèque de voyage fort estimé sur le plan international. Le Swiss Bankers Travellers Cheque dont la validité n'est pas limitée dans le temps est, comme tous les chèques de voyage importants, remplacé dans un très court laps de temps en cas de perte ou de vol, en tenant compte des conditions d'usage. Près de 3 mio de chèques — en coupures de Fr. 50.—, Fr. 100.—, Fr. 200.— et Fr. 500.—, pour une valeur de 330 mio de francs ont été vendus en 1976 par plusieurs milliers de banques dont le réseau s'étend au monde entier. Les Swiss Bankers Travellers Cheques se prêtent tout spécialement aux voyages en Europe, dans les pays de l'Est, dans les pays riverains de la Méditerranée, au Proche-, Moyen- et Extrême-Orient ainsi qu'en Afrique. Dans ces régions les Swiss Bankers Travellers Cheques sont acceptés par des centaines de milliers de succursales de banques, hôtels, sociétés de navigation, magasins et autres commerces qui pratiquent les affaires touristiques. Le règlement de l'ensemble du trafic avec les Swiss Bankers Travellers Cheques est centralisé auprès de la Banque Cantonale de Berne.

(Rapport 1976/1977 de l'Association suisse des banquiers).


**Tabacs**

et cigares — le kg.

| | |
|---|---|
| Tabac populaire | 14.40 |
| « Bureglück » | 15.40 |
| « Montagnard » | 17.— |
| 100 Brissagos | 31.— |
| 200 Habana | 33.70 |

Retour en cas de non-convenance.

**Von Arx - Tabacs**
**5013 Niedergösgen**
**(Soleure)**
Tél. (064) 41 19 85

## Eurocheque: davantage de facilités pour les clients des banques

(cb) Pour le Nouvel-An 1978 les titulaires de comptes en banque et de cartes Swiss-Cheque ont reçu les nouveaux eurocheques et les nouvelles cartes eurocheque. Grâce à cette intégration de la Suisse dans le système eurocheque, le titulaire suisse d'une carte eurocheque pourra, comme jusqu'à présent, retirer de l'argent comptant à plus de 200 000 guichets de banques répartis dans 39 pays, et, c'est nouveau, payer sans numéraire des achats de biens et services dans un grand nombre de pays importants *.

Ce nouveau service offre aux clients de la banque de grands avantages : le risque qu'entraîne le fait d'avoir de l'argent comptant sur soi est diminué, les fonds restent plus longtemps sur le compte et portent intérêts, aucun problème de change à l'étranger (les eurocheques peuvent être émis en différentes monnaies). Si les dispositions de paiement — qui sont élémentaires — sont observées, le paiement des eurocheques est garanti au preneur de chèque par la banque tirée. Il existe aussi une protection en faveur du titulaire du compte, contre l'utilisation abusive d'eurocheques volés ou perdus.

La production des eurocheques et des cartes-cheques est confiée à des entreprises suisses spécialisées qui observent des mesures de sécurité extrêmement strictes.

* Andorre, Etats du Benelux, Espagne, Finlande, France, Liechtenstein, République fédérale d'Allemagne, Suisse.

**Mod. POLAR**

pour le travail, même dans des conditions difficiles.
Robuste, mais léger.
Cuir naturel, doublé cuir.
Tige d'une seule pièce.
P. 39-47, seulement **Fr. 95.—**
Livraison sans frais.
**NOVAC, C. Kiener,**
**2616 Renan. Tél. (039) 63 12 44.**


# 60e Assemblée des délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand

Le samedi 15 octobre 1977, le charmant village d'Ecuvillens, paré lui aussi des plus belles couleurs automnales, recevait, dans une atmosphère très détendue, les participants à la 60e assemblée générale ordinaire des délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand. Ainsi les arrivées successives des quelque 300 participants créèrent une animation inhabituelle autour de l'Auberge communale. Mais chaque village reçoit avec plaisir ces quelques bouffées de chaleur tirées d'une grande assemblée générale ou d'un congrès.

Le moment des retrouvailles passé, les participants furent accueillis dans la grande salle paroissiale par le chœur des enfants d'Ecuvillens qui interpréta, avec beaucoup d'entrain et sous la baguette de Mme Chollet, institutrice, quelques chants de circonstance très appréciés de tous. Le ton était ainsi donné à une journée qui promettait d'être agréable.

Puis, le président de l'assemblée, *M. Willy Blanc,* de Barberêche, ancien instituteur, adressa des paroles très élogieuses à l'endroit de ces jeunes chanteurs et de leur directrice. On eût dit que des voix très mélodieuses allaient conditionner, pour la journée, l'état d'âme des participants.

Ce fut ensuite à *M. Robert Biolley,* président du comité de direction de la Caisse Raiffeisen d'Ecuvillens-Posieux, que revint l'honneur de saluer, en termes très courtois, ses nombreux hôtes. Il le fit avec beaucoup de plaisir et estima que la Caisse locale pouvait bien s'enorgueillir, l'espace de quelques heures, d'avoir été choisie pour recevoir les responsables des Caisses Raiffeisen fribourgeoises. Et, afin que chacun emporte avec lui le meilleur souvenir de cette journée, il se plut à situer exactement les 2 communes d'Ecuvillens-Posieux qui pourraient être le symbole de l'unité, puisque, à quelques kilomètres, se rejoignent la Sarine et la Glâne.

Après avoir communiqué sa bonne humeur à toute l'assemblée et souhaité une excellente journée à chacun, M. Blanc salua les invités :

M. le conseiller d'Etat Ferdinand Masset, directeur des Travaux publics,
M. Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen,
M. Jean Klaus, réviseur,
M. le Doyen Monnard, président d'honneur de la Fédération,
M. Franz Brulhart, président de la Fédération de Fribourg allemand,
M. Francis Galley, syndic d'Ecuvillens,
M. Alexis Monney, président de paroisse,

*M. Robert Biolley à qui revint l'honneur de saluer, en termes très courtois, ses nombreux hôtes a 30 ans de fonction à son actif, dont 20 ans à la présidence de la Caisse d'Ecuvillens.*

M. l'Abbé Louis-Daniel de Raemy, correspondant du Messager Raiffeisen,
M. l'Abbé Pierre Pittet, rév. curé,
M. Georges Corpataux, ancien gérant de la Caisse d'Ecuvillens.

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 16 octobre 1976, à Courtepin, fut ensuite présenté par son auteur, *M. Marcel Demierre.* Les applaudissements qu'il suscita prouvèrent combien les participants apprécièrent ce compte rendu fidèle et élégant dans sa rédaction.

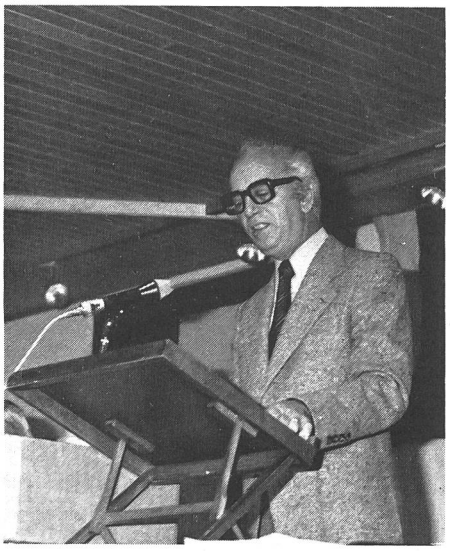

*M. Marcel Demierre (Marly) présente un excellent procès-verbal de la rencontre de 1976 à Courtepin.*

## Rapport du président

Lors d'une assemblée générale, le moment où l'on retrace la vie de la Fédération au cours de l'année écoulée est toujours marqué d'un grand intérêt et d'une curiosité bien placée. C'est à M. Willy Blanc, président, qu'il appartint de le faire. Il évoqua d'abord les assises de Courtepin dont chacun a gardé un excellent souvenir. Il est vrai que les sociétés artistiques locales avaient grandement contribué à leur réussite. Il releva aussi le succès mérité de la « Farandole » de Courtepin qui fut invitée à se produire sur scène lors du Congrès Raiffeisen suisse des 4 et 5 juin 1977 à Interlaken.

Puis, il rappela que plusieurs Caisses avaient célébré un anniversaire avec tout le faste qui convenait à cette occasion. Ce fut d'abord celle de Givisiez qui, le 27 mars 1977, fêtait les 75 ans de sa fondation. Ce bel anniversaire nous fait remonter dans le temps pour constater que cette Caisse a été, en fait, l'instigatrice du mouvement raiffeiseniste en Suisse romande, puisqu'elle en est la plus ancienne. Voilà un événement digne d'être relevé.

Quant aux Caisses d'Ursy et d'Ecuvillens-Posieux, si elles sont plus récentes, elles n'en ont pas moins fêté leur 50e anniversaire, respectivement les 16 et 17 avril 1977, dans l'allégresse et dans une ambiance toute familiale.

La Caisse Raiffeisen de Lessoc, elle, a atteint le quart de siècle et c'est le 16 avril 1977 qu'elle a tenu à souligner, avec modestie, cet anniversaire. M. Paul Brodard, membre du comité, représentait la Fédération. La Caisse de Belfaux, elle, a fait peau neuve. Son propre immeuble de conception moderne a fière allure au milieu du village. Ce n'est pas pour déplaire à la clientèle qui dispose maintenant d'un service à plein temps. Il s'agit là d'une réalisation méritoire pour les organes responsables de cet « institut » bancaire qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour mener à bien la tâche qu'ils s'étaient assignée.

Rossens a vu naître récemment la cadette de l'Association des Caisses Raiffeisen à qui nous formulons des souhaits de bienvenue et de prospérité au sein du mouvement. Que son développement puisse contribuer au bien-être économique et social de la population.

Les Caissse locales résistent à l'érosion du temps et des événements, et c'est heureux. Malheureusement, les responsables passent. Et depuis l'assemblée de l'année dernière, nous avons dû souffrir la disparition de 9 d'entre eux qui ont quitté cette terre d'asile après s'être dévoués pendant plusieurs années.

M. Bernard Volery, secrétaire du conseil de surveillance, Aumont,
M. Marcel Stempfel, secrétaire du comité de direction, Givisiez,
M. Joseph Schroeter, membre du conseil de surveillance depuis 1942 et dont il a été le président de 1948 à 1974, Grolley,
M. Robert Ratzé, membre du comité de direction, Marly,
M. Pierre Murith, président du conseil de surveillance, Marsens,
M. Louis Maradan, vice-président du comité de direction, Montagny,
M. Irénée Roulin, membre du conseil de surveillance, Ponthaux,
M. Joseph Pittet, vice-président du comité de direction, Sâles,
M. le Curé Auguste Boschung, président du conseil de surveillance durant 29 ans, Sommentier.

L'assemblée se lève et se recueille quelques instants pour honorer la mémoire de ces personnalités, puis, M. le Curé Auguste Moullet dit une prière à leur intention.

La vie d'une telle Fédération se révèle assez intense. Elle est animée non seulement par les sociétés locales, mais aussi par ses contacts avec l'Union suisse. Ainsi, une Coopérative de cautionnement, un centre mécanographique, une caisse de retraite, des séminaires de perfectionnement à l'intention des responsables, ainsi que d'autres services, sont mis à disposition des Caisses affiliées et leur sont vivement recommandés. MM. Willy Blanc et Marcel Panchaud, en futuristes soucieux, ont participé à la première rencontre des présidents de fédérations régionales des Caisses Raiffeisen, tenue les 17 et 18 décembre 1976 au Centre de formation de « Bad Schönbrun » à Edlisbach. Forts d'une expérience et de connaissances nouvelles, ils proposèrent de poursuivre dans cette voie.

Le rapport présidentiel de M. Blanc ne pouvait manquer de rappeler que les Caisses Raiffeisen ne poursuivent pas un but lucratif. En effet, chaque année, la Fédération accorde un prix aux apprentis particulièrement méritants. Cette année, les bénéficiaires ont été : Jean-Jacques Reynaud, menuisier, à Gumefens, et Claudine Savoy, confectionneuse, à Remaufens.

Lors de la session d'hiver, deux ou trois prix seront encore distribués.

Cependant le comité de la fédération souhaite revoir le règlement, certains prix n'ayant pas pu être attribués en raison de l'insuffisance de moyenne.

Selon le rapport présidentiel, la partie romande du canton de Fribourg comptait, au 31 décembre 1976, 60 Caisses Raiffeisen et 6882 membres. Les dépôts d'épargne répartis sur 32 862 livrets atteignaient la somme de 166 millions de francs, soit une augmentation de 13,8 millions ou de 9,1 % par rapport à l'exercice précédent. On enregistre des résultats tout aussi encourageants dans les obligations de caisse qui totali-

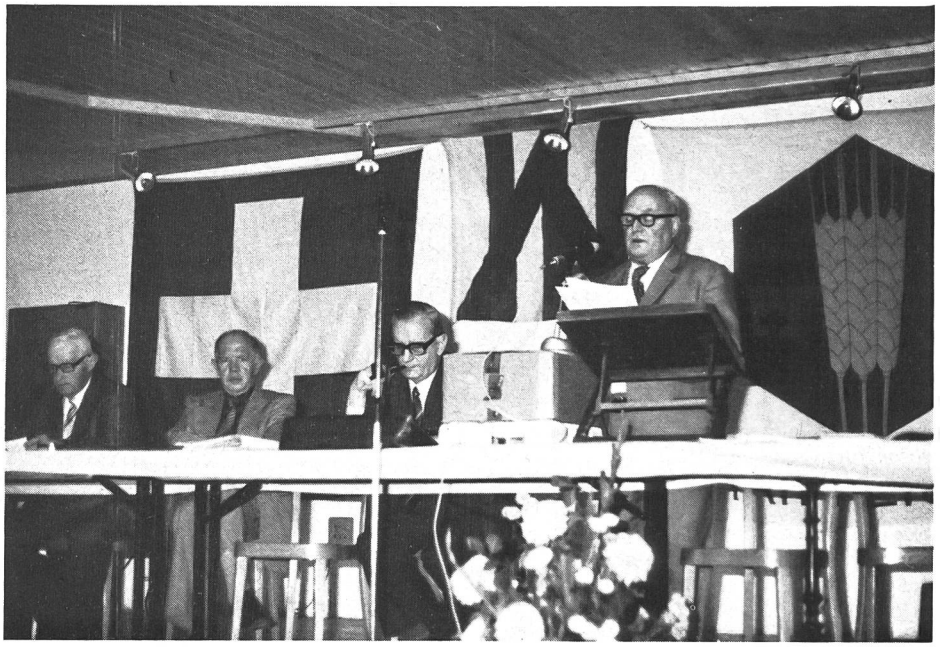

*Après avoir communiqué sa bonne humeur à toute l'assemblée et salué les invités, le président, M. Willi Blanc (Barberêche) donne lecture de son rapport annuel. Devant le drapeau suisse M. Ferdinand Masset, Conseiller d'Etat.*

saient 53,1 millions de francs, soit une augmentation de plus de 2 millions de francs. Quant à la somme des bilans, elle est de 254,8 millions de francs, soit une progression de 19,2 millions ou 8,18 %.

Le compte de pertes et profits laisse apparaître un bénéfice de 772 600 francs, entièrement porté aux réserves, lesquelles se montent maintenant à plus de 9 500 000 francs. Cependant, pour avoir une idée précise du mouvement raiffeiseniste dans le canton, il faut encore tenir compte des données statistiques et comptables de la Fédération de la partie allemande, qui comprend le district de la Singine, quelques Caisses de la région du Lac et celle de Bellegarde. Au nombre de 15 seulement, ces Caisses Raiffeisen rivalisent d'importance avec celles de la partie romande puisqu'elles comptent 4413 coopérateurs, 32 165 déposants d'épargne et une somme des bilans de 255 millions de francs.

La présentation sèche et rigoureuse de cette statistique permit au président de tirer certaines conclusions. Le résultat est réjouissant, car il confirme la capacité de résistance de l'ensemble des Caisses devant les difficultés de la récession économique. Il démontre aussi la place fort honorable qu'occupe ce mouvement d'entraide au sein des communes où il déploie son activité.

## Reddition des comptes

Cet exposé succinct du président sur l'activité de la Fédération et des Caisses locales fut fort apprécié et rencontre ainsi une approbation générale.

Puis vint le moment de la reddition des comptes, commentés par *M. Georges Gumy,* d'Ecuvillens.

L'exactitude de ces comptes fut relevée par les vérificateurs qui n'eurent aucune peine à obtenir leur approbation, synonyme de décharge pour les responsables.

Quant aux cotisations des membres, elles furent renouvelées sur les mêmes bases.

## Nouveaux statuts

Avant cette assemblée générale, le comité avait adressé à chaque Caisse plusieurs exemplaires du projet de nouveaux statuts en la priant de communiquer ses éventuelles remarques. Au cours de la discussion, plusieurs modifications furent proposées, mais leurs auteurs les retirèrent après que le président eut apporté quelques renseignements et explications supplémentaires.

Cependant, la délégation de Cerniat demanda le renvoi de ce projet qu'elle estimait insuffisant et incomplet. Selon elle, on aurait dû prévoir d'autres dispositions. Elle regrette de plus que les statuts ne fussent pas le fruit d'études menées plus démocratiquement.

Mais, à ce sujet, M. le président Blanc, et M. Puippe donnèrent d'utiles compléments d'informations. Ils relevèrent, entre autres, que les commissions composées de trop nombreux membres se révèlent souvent un appareil administratif trop lourd pour obtenir un travail fructueux et rationnel. D'autre part, les statuts de la Fédération doivent concorder avec ceux de l'Union suisse, laquelle en a déjà approuvé un certain nombre, élaborés sur les mêmes principes. Ils ne sont du reste pas immuables et rien ne s'oppose à une révision dans un avenir plus ou moins proche.

Partisan d'une administration simple, M. Joseph Barras, de Belfaux, s'opposa au renvoi du projet. Au vote, l'assemblée le suivra et décidera d'approuver les statuts.

## Exposé de M. Paul Puippe

En guise de préambule, M. Puippe se réjouit, lui, aussi, du résultat très positif obtenu par les Caisses de la Fédération. A n'en pas douter, il permet d'entrevoir l'avenir avec confiance et sérénité. Puis, il entra dans le vif du sujet en développant trois thèmes d'une importance capitale; ce furent les taux d'intérêt, les liquidités et les fonds propres.

Au sujet des taux d'intérêt, il est impossible d'émettre des pronostics sûrs quant à leur évolution. La baisse récente a laissé beaucoup d'espoir aux locataires qui pensaient bénéficier d'une réduction sensible de leur loyer. Mais le propriétaire de l'immeuble a souvent fait valoir un coût d'entretien plus élevé qu'autrefois. Il ne faut pas oublier aussi que le rendement trop modeste de l'épargne ne stimule pas l'esprit de prévoyance qui est recommandé surtout en cas de dégradation du marché des capitaux. M. Puippe donna encore quelques conseils et directives sur la politique à suivre en matière d'intérêt. Ainsi, il y a lieu de respecter une marge suffisante entre les taux appliqués aux débiteurs et ceux offerts aux créanciers, afin de pouvoir couvrir les frais généraux en constante augmentation et, dans certains cas, les taux élevés des obligations de caisse, non échues, mais souscrites à une période où l'argent était encore cher.

Quant aux liquidités, elles représentent un facteur essentiel pour tout établissement bancaire. Un minimum légal a été prescrit en premier lieu en vue d'assurer la couverture des besoins des déposants. Mais, pour être à l'aise et satisfaire aux demandes raisonnables de crédits courants, il faut dépasser ces normes et rester prudent dans l'octroi d'emprunts d'une certaine importance que l'on croit ne pas pouvoir refuser, afin d'être toujours en mesure de servir des coopérateurs fidèles et méritants.

Pour ce qui est des fonds propres, les Caisses Raiffeisen ont aussi l'obligation, en vertu des dispositions de la loi sur les banques, de maintenir une proportion de 5 % par rapport à la totalité des engagements. Pour l'ensemble des Caisses, à fin 1976, le pourcentage était largement dépassé, mais en tenant compte des versements supplémentaires statutairement exigibles.

En raison de leur développement et de la diversification des opérations de crédit au cours des 10 à 20 dernières années, les Caisses Raiffeisen suisses assument des risques éventuels plus grands que jadis. Elles doivent donc veiller à un renforcement des fonds propres réels, qui comprennent les parts sociales et les réserves.

L'importance des fonds propres effectifs, soit capital et réserves apparentes, par rapport au volume du bilan, permet à l'observateur averti de juger de la sécurité qu'offre l'institution. Elle aura une influence décisive sur l'hésitant à devenir sociétaire.

M. Puippe s'exprime encore sur le contrôle et la révision des comptes. Il rappela ainsi aux présidents des conseils de surveillance qu'il leur appartient de procéder à des investigations diversifiées lesquelles font partie de leurs tâches librement acceptées.

Après cet exposé, *M. Ferdinand Masset,* Conseiller d'Etat, Directeur des travaux publics, remercie le comité d'avoir invité le gouvernement à cette assemblée. Il relève le privilège qui lui était ainsi accordé de pouvoir assister à ces délibérations menées avec tact et dynamisme. Il se dit frappé par l'esprit de solidarité qui anime le mouvement raiffeiseniste. Il constata qu'à notre époque de gigantisme, il existe encore des institutions où les contacts se font à l'échelon humain. Pour ce magistrat pra-

*M. le Doyen Henri Monnard, président d'honneur de la fédération.*

tique et expérimenté dans le domaine économique et social, les Caisses locales de crédit, très proches de leur clientèle, jouent un rôle utile à l'égard de la population. Elles contribuent certainement, par l'épargne, prise dans un sens large, à l'apport de capitaux nécessaires au canton pour continuer son développement. Elles sont promises à un bel avenir.

Pour l'observateur neutre qui a assisté à ces débats, les paroles encourageantes du représentant du gouvernement sont bien le reflet de la réalité. Si l'on songe avec quelle attention soutenue l'Union suisse des Caisses Raiffeisen suit ses institutions affiliées, procède avec minutie aux contrôles légaux et prodigue ses conseils et directives, nul ne saurait douter de l'efficacité de ce mouvement tant au point de vue économique que social. De plus, les Caisses ne poursuivent vraiment aucun but lucratif, mais uniquement celui de servir dans un esprit de solidarité. Ce qui a été dit dans une réunion de banquiers leur convient bien : « L'important n'est pas la chasse aux gros chiffres, mais le sens de la qualité ».

Il était 11 h. 45 lorsque l'actif et dévoué président déclara la partie administrative close.

Puis, la salle aménagée pour le repas, chaque participant se mit à table, l'appétit aiguisé par les débats de la matinée.

La fanfare d'Ecuvillens-Posieux, elle, sous la direction de M. Roland Chavaillaz, avait déjà pris place sur la scène pour agrémenter le repas. A son tour, le chœur mixte, sous la baguette de M. Roland Emery, instituteur, viendra égayer l'auditoire. Son répertoire charmant fut fort apprécié et lui valut de vifs applaudissements. Vraiment, la paroisse d'Ecuvillens-Posieux avait tout en mains pour que ses hôtes du jour passent d'agréables instants.

Quant à la partie oratoire, elle fut rondement menée par *M. Georges Gumy,* major de table habile et disert.

Au cours du repas s'exprimeront *M. Francis Galley,* syndic d'Ecuvillens, *M. Aloys Monney,* président de paroisse, ainsi que *M. Franz Brulhart* qui, dans la langue de Goethe, apporta le salut des Raiffeisenistes de la partie allemande du canton et félicita la fédération sœur pour le beau résultat acquis.

La journée ne pouvait se terminer sans que l'on rendît un hommage spécial à deux membres responsables pour la longue et fructueuse activité au sein de leur Caisse locale. Ce furent :

*M. le Curé Roger Ballaman* qui a œuvré durant 10 ans en qualité de secrétaire, puis durant 40 ans en qualité de président du conseil de surveillance de la Caisse de Belfaux;

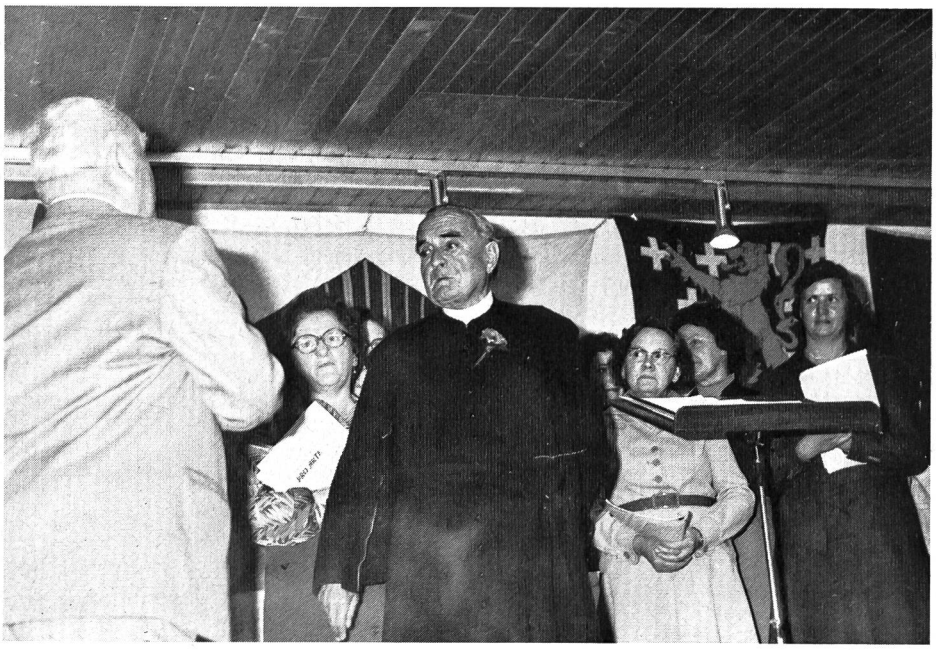

*M. le curé Roger Ballaman (Belfaux) a œuvré durant 10 ans en qualité de secrétaire, puis durant 40 ans en qualité de président du conseil de surveillance de sa Caisse locale.*

*M. Robert Biolley* qui durant 30 ans fonctionna comme membre et ensuite durant 20 ans comme président du Conseil de direction de la Caisse d'Ecuvillens.

Le président adressa à ces jubilaires, visiblement émus, des paroles bien senties de félicitation et de remerciement en leur remettant le cadeau de circonstance. Puis, ils furent fleuris par une charmante petite fille.

Il appartint ensuite à M. Marcel Demierre, secrétaire de la Fédération, de dire en termes choisis les compliments et toute la reconnaissance aux membres responsables qui ont servi au moins 25 ans dans les comités locaux. Ce furent :

M. Gilbert Volery, secrétaire du comité de direction, Aumont,
M. Ulysse Corminbœuf, président du conseil de surveillance, Domdidier,
M. Robert Terrapon, membre du comité de direction depuis le 25.2.1951, Grolley,
M. Robert Grangier, président du conseil de surveillance, Montbovon,
M. Auguste Grandjean, membre du conseil de surveillance dès le 26.2.1950, Morlon,
M. Henri Badan, président du comité de direction, Le Pâquier,
M. Siméon Pasquier, secrétaire du comité de direction, Le Pâquier,
M. André Maillard, secrétaire du conseil de surveillance, Porsel,
M. Maurice Michaud, secrétaire du comité de direction, Villarepos.

En l'honneur de tous ces vétérans, le chœur mixte se produisit encore une fois.

L'auditoire entendit enfin *M. Georges Corpataux* qui rappela ses souvenirs d'ancien gérant de la Caisse d'Ecuvillens. Il souligna particulièrement les bons rapports qu'il a toujours entretenus avec les réviseurs de l'Union suisse. Il souhaita enfin que chacun ait pu tirer le maximum de ces assises.

Ainsi, le point final était mis à cette journée qui fut empreinte d'une atmosphère toute détendue. Que les organisateurs, sérieux et enthousiastes, soient félicités et remerciés pour tous les tableaux qu'ils nous ont présentés, qu'ils fussent officiels ou récréatifs. Qu'ils soient assurés que chacun emportera avec lui l'impression de vitalité des Caisses Raiffeisen et le souvenir d'une agréable journée en compagnie de gens pour qui la Fédération de ces Caisses doit être le meilleur des mondes où tout va pour le mieux.

*F. M.*

Ndlr. Toutes nos excuses, amis de Fribourg romand.

Par inattention, le compte rendu ci-dessus a été composé en petits caractères. Nous en sommes navré. Le temps à disposition ne permettant pas de demander qu'il soit composé une nouvelle fois, nous avons tenté de nous « racheter » en y plaçant 5 illustrations, ce qui est un record pour un article de ce genre !

Nous comptons sur la bienveillante compréhension des lecteurs fribourgeois et promettons que cela ne se reproduira plus.

*-pp-*

La fondation des associations coopératives n'est pas tout; beaucoup plus importante encore est l'action constante à exercer sur leurs membres pour les stimuler à travailler eux-mêmes de toutes leurs forces, de toute leur volonté et de tout leur être à améliorer leur situation et à se rendre aussi indépendants que possible de tout secours étranger.

*F.-G. Raiffeisen*

# Les raiffeisenistes neuchâtelois fort bien reçus dans la mère-commune

## Neuchâtel

Après avoir, un an plus tôt, honoré le littoral de sa présence, la fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen a tenu cette année ses assises dans les « Montagnes », plus précisément au Locle.

Bien que présidant dans la cité de la chronométrie, ce n'est qu'après avoir respecté le quart d'heure « neuchâtelois » que *M. Pierre Urfer* est à même de saluer quelque 230 délégués et invités, réunis ce samedi matin, 26 novembre, dans la Salle Dixi.

Dans l'assistance, on notait la présence de M. Jacques Béguin, conseiller d'Etat, de M. René Felber, conseiller national et président de la commune du Locle, de M. Jean-A. Haldimann, préfet des Montagnes, de MM. Armand Gougler, inspecteur cantonal du registre foncier et Eric Perrin, conservateur du registre foncier du Locle. L'Union suisse des Caisses Raiffeisen avait délégué pour la circonstance MM. Arnold Edelmann, Roland Séchaud et Pierre Methez, respectivement directeur, sous-directeur et réviseur. La presse était représentée à cette occasion par MM. Nydegger, Maire et Lavanchy, rattachés à la Feuille d'Avis de Neuchâtel, à l'Impartial et à Terre romande.

En lever de rideau, des souhaits de bienvenue sont adressés à l'assemblée par M. *Charles Jeanmaire,* président de la Caisse Raiffeisen du Locle qui retient l'attention des délégués par un historique captivant de la cité et de la vallée du Locle.

Rappel fidèle des délibérations de la réunion précédente, du 27 novembre 1976 à Gorgier, le procès-verbal y relatif que présente *M. Fernand Vaucher,* secrétaire, est approuvé sans opposition. Comme chaque année, le bureau est complété comme il se doit par la désignation de deux scrutateurs. Sont choisis pour la circonstance, MM. Robert Martinet, Saint-Sulpice et Jean-Luc Benoît, Les Ponts-de-Martel.

Ayant félicité les dirigeants de la section organisatrice, non sans avoir au préalable relaté les événements qui présidèrent à la fondation de leur Caisse locale, en 1940, le président commente la situation matérielle du mouvement cantonal. C'est ainsi qu'au 31 décembre 1976, les 34 Caisses Raiffeisen neuchâteloises groupaient 3698 membres, soit 95 de plus qu'à fin 1975. En progression de 6 millions de francs, le bilan global s'élève à 107,5 millions et le chiffre d'affaires à 254 millions de francs. Le bénéfice net réalisé de fr. 287 447.65 porte les réserves à près de 4,3 millions de francs.

Après quelques considérations philosophiques sur l'évolution des Caisses neuchâteloises dans le contexte d'une économie fortement tempérée par le ralentissement des affaires. M. Urfer présente, pour la dernière fois, un rapport annuel d'une haute élévation de pensée. En voici quelques extraits :

« La récession a donc continué à faire sentir ses effets dans notre économie au cours de cet exercice. Une certaine épuration était sans doute nécessaire, mais il eût mieux valu la préparer sciemment que la subir comme ce fut le cas. Après la période de terrible surchauffe que nous avons connue, après les gaspillages et la confiance aveugle, il faut soudain réapprendre des rythmes plus normaux, des gains plus modestes, des économies dans tous les domaines. La situation devrait aussi inciter notre économie à trouver d'autres débouchés, d'autres orientations, une plus grande originalité. Puissions-nous surtout ne pas commettre l'erreur de croire au retour de l'Age d'or à la moindre velléité de reprise, ce serait une vue à court terme. Cependant, il serait absurde aussi de négliger les conséquences immédiates de la situation : le chômage dont on ne parlait plus, l'aigreur compréhensible de certains de nos concitoyens, ont contribué à alourdir l'atmosphère.

Pour nos dirigeants et tous ceux qui, dans le cadre de nos institutions, œuvrent bénévolement, il n'est pas aisé de stimuler et d'encourager débiteurs et épargnants dans un tel contexte économique. Nous sommes donc d'autant plus heureux et fiers d'avoir pu vous annoncer, nonobstant, que des progrès ont tout de même été enregistrés pendant l'exercice 1976.

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

nous voici arrivés à la minute d'émotion...

Il y a presque quarante ans, nous partîmes quelques-uns mais, comme disait le héros cornélien, par un prompt renfort, nous nous vîmes 3700 en arrivant au port. En effet, aujourd'hui, nous faisons escale; tout navigateur sait que cela est indispensable de temps à autre. Bien sûr, celle-ci revêt pour nous tous une certaine importance puisqu'il s'agit de changer de capitaine. C'est à Du Bellay, poète de la Renaissance, que je me réfère pour vous dire :

Heureux qui comme Ulysse a fait un beau [voyage
Ou, comme celui-là qui conquit la Toison
Et puis est revenu, plein d'usage et raison
Vivre entre ses parents le reste de son âge...

Je l'ai fait avec vous, ce beau voyage. Le frêle esquif du début est devenu, grâce aux pionniers et à vous tous, Mesdames et Messieurs, un solide paquebot. Certes nous eûmes nos tempêtes, nos écueils et parfois, ce qui peut être pire, nos périodes de calme plat. Malgré tout, l'aventure a continué, elle est devenue peu à peu une belle croisière; c'est là un avantage, mais il pourrait être aussi une incitation à la facilité et à la passivité. Pourtant, Chers amis, je suis confiant; nous avons travaillé ensemble pendant des années, vous m'avez supporté et si j'ai pu accomplir ma tâche, c'est grâce à votre confiance, à votre compréhension et à l'appui de mes collègues. Pour la dernière fois, je voudrais vous remercier tous. Je suis convaincu, Chers Raiffeisenistes neuchâtelois, que sous l'égide de votre nouveau chef, vous saurez, comme par le passé, veiller au grain.

Quant à moi, « plein d'usage et de raison... » acquis au cours de ce long périple en votre compagnie, je vais vivre le reste de mon âge, gardant l'œil tourné vers le large car, pour un marin, comme pour un raiffeiseniste il n'y a pas de vraie retraite.

Le nouveau patron est prêt à prendre la barre et vous pouvez être rassurés puisque c'est un jeune colonel qui succède à votre vieux major !

Le voyage n'est pas terminé, vous reprenez la mer sans moi, amis raiffeisenistes neuchâtelois, je vous laisse la devise que se choisirent autrefois les Parisiens : Fluctuat nec mergitur.

Bon vent, bonne et longue route aux Caisses Raiffeisen neuchâteloises ».

Les comptes de la fédération que commente succinctement le trésorier cantonal, *M. Hügli,* sont approuvés par les délégués, sur proposition de *M. Bourquin* qui intervient au nom de la section vérificatrice de Coffrane. Pour l'exercice en cours, cette mission est confiée à la Caisse de Chézard-Saint-Martin. Comme suggéré par le comité, le statu quo est maintenu quant au mode de perception de la cotisation à la charge des Caisses.

L'ordre du jour prévoyait également la révision des statuts de la fédération. Après un exposé introductif

du président Urfer, le projet qui avait été préalablement soumis aux Caisses est mis en discussion pour être finalement approuvé à l'unanimité.

Cette année, trois vétérans sont à l'honneur pour 25 ans d'activité au sein des organes de leur Caisse respective. Les heureux bénéficiaires du portefeuille-souvenir dédicacé par la fédération sont MM. Wilhelm Jeannin, La Brévine, Edmond Jeanrichard, Boveresse et Maximilien Ruedin, Cressier. Notons, dans le même ordre d'idées, que M. Alexandre Cuche, président de la Caisse Raiffeisen du Pâquier, compte cette année 42 ans d'activité. Le message de ce méritant défenseur de la cause, actuellement hospitalisé, est lu par un délégué de ladite Caisse.

Dans son tour d'horizon habituel, *M. Roland Séchaud,* sous-directeur à l'administration centrale de Saint-Gall, après avoir analysé le bilan global des 1178 Caisses affiliées à l'Union suisse au 31 décembre 1976, notant un élargissement de 800 millions pour atteindre la somme respectable de 9,3 milliards de francs, s'arrête à quelques considérations d'ordre interne. C'est ainsi qu'il passe en revue l'importante question des taux d'intérêt ainsi que les mesures destinées à lutter contre l'afflux de fonds étrangers et la convention touchant l'obligation de diligence lors de l'acceptation de fonds et à l'usage du secret bancaire.

Au chapitre des élections statutaires, les membres actuellement en charge au comité fédératif, soit MM. Emile Oppliger, Roger Hügli, Fernand Vaucher et René Gretillat, acceptant la reconduction de leur mandat, sont réélus par l'assemblée pour une nouvelle période de 4 ans. Puis les représentants des 34 Caisses neuchâteloises font appel, sur recommandation du comité, à M. Jean Hirschy (Le Locle) pour occuper le siège devenu vacant ensuite du départ de M. Urfer.

*Pour succéder au président sortant, l'assemblée sur proposition de M. Emile Oppliger, vice-président, porte son choix sur la personne de M. Roger Hügli.* Remerciant l'assistance de la confiance témoignée, le nouvel élu, dans un vibrant message, rend hommage en ces termes à son prédécesseur :

« La personne de M. Pierre Urfer, président sortant de charge, est si étroitement liée aux origines et au développement du mouvement raiffeiseniste en terre neuchâteloise que vouloir retracer la carrière d'un éminent président c'est établir l'historique de la fédération qu'il a présidée dès son origine et dont il a contribué à établir les plans de fondation dans les années qui précédèrent sa création.

En effet, lors de l'assemblée constituante de la fédération, le 27 avril 1938, le secrétaire général de l'Union suisse, M. Heuberger, s'exprimait en ces termes : « M. Urfer, que sa profession amène dans les fermes et les villages agricoles, se rendit compte des immenses services que les Caisses Raiffeisen sont susceptibles de rendre à la population rurale. Son appel, ainsi que les conférences faites deux années de suite au camp de La Sagne, ne restèrent pas sans échos. A fin 1937, on comptait 9 Caisses dans le canton, soit celles de Boudevilliers, Les Brenets, Brot-Plamboz, La Chaux-de-Fonds, Coffrane, La Côtière, Fontaines, Le Pâquier, Les Ponts-de-Martel, auxquelles vinrent s'ajouter, en 1938, celles de La Côte-aux-Fées, Lignières et La Sagne. »

C'est donc le 27 avril 1938 que M. Pierre Urfer est élu comme président de la fédération par acclamation.

En 1954, M. Urfer entre au conseil d'administration de l'Union suisse pour en devenir vice-président en 1970 et faire partie, dès ce moment-là, de la commission de direction de l'Union.

Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas seulement d'une carrière raiffeiseniste qu'il s'agit lorsque l'on évoque l'activité de M. Pierre Urfer, mais d'un apostolat.

La qualité de sa présidence qui transparaît d'année en année dans ses rapports annuels tout empreints de sa riche personnalité d'homme du terroir et de chrétien, la distinction et l'amabilité avec lesquelles il a su conduire tous nos débats, valent à M. Pierre Urfer :

— notre admiration, au nom de laquelle le comité de la fédération vous propose de lui conférer, par acclamation, la dignité de *président d'honneur;*

— notre gratitude et nos vœux d'heureuse retraite, que nous soulignons en lui offrant, bien avant que la République et canton de Neuchâtel en fasse de même, le *fauteuil* du président d'honneur de la fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen.»

*M. Pierre Urfer, le « grand bâtisseur du mouvement raiffeiseniste neuchâtelois » vient d'être nommé président d'honneur de la fédération cantonale...*

Corroborant ce message, *M. Herbert Jacot-Guillarmod,* gérant de la Caisse du Landeron, monte à son tour à la tribune.

Au nom des Caisses Raiffeisen de notre fédération neuchâteloise, j'ai l'honneur de rendre un juste hommage à notre cher et distingué président, M. Pierre Urfer.

Si l'on excepte La Chaux-de-Fonds, où prend naissance, en 1929, la première Caisse du canton, on doit souligner que le Val-de-Ruz reste le berceau des fondations de notre mouvement, et cela n'est certes pas l'effet du hasard.

En contact professionnel avec le monde paysan dont il connaît les besoins, M. Urfer s'applique à répandre l'idée de coopération et à inculquer le sens de la mutualité aux populations rurales de son champ d'activité. C'est ainsi, qu'entre 1935 et 1937, 5 Caisses voient le jour, dans la ligne la plus pure de Frédéric-Guillaume Raiffeisen, notre génial pionnier.

Si nos assemblées de fédération sont les plus revêtues du pays romand, ce n'est pas non plus l'effet du hasard, mais bien le fait d'un président convaincu et convaincant, dont les rapports annuels fort goûtés se terminent toujours par des considérations d'une haute élévation.

Monsieur le président,

Vous avez créé notre fédération et lui avez donné son assise morale. Vous avez, au cours de 4 décennies, contribué à son développement. Nous sommes conscients de l'ampleur des tâches accomplies, tâches qui sont le fruit d'un homme habité par l'amour du prochain. Pour tout cela et en souvenir de votre fructueuse carrière présidentielle, les 34 Caisses de votre fédération vous remettent un vitrail armorié des 42 communes intéressées et accompagnent ce présent de nos vœux choisis pour vous-même et pour votre famille.

A tout seigneur tout honneur, M. Edelmann, directeur de l'Union suisse de Saint-Gall, se devait de clore la série des ambassadeurs chargés d'exprimer leur gratitude au président sortant. Et c'est avec beaucoup de chaleur que le chef de l'administration centrale de Saint-Gall fait l'éloge de celui qui vient d'accéder à la présidence d'honneur de la fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen. Qu'on en juge :

« Vous venez de prendre congé de votre premier président, M. Pierre Urfer et vous avez confié à M. Roger Hügli le gouvernail de ce confortable navire, baptisé fédération neuchâteloise, qui poursuivra à l'avenir encore avec succès, j'en suis certain, sa course vers des horizons nouveaux. Aussi, ai-je considéré qu'il était de mon devoir d'adresser au premier un juste témoignage de gratitude et de donner au second la promesse de l'appui sans réserve de la direction centrale dans l'accomplissement de la grande et belle mission qui vient de lui être confiée.

Les services rendus par M. Pierre Urfer sur le plan local et cantonal viennent d'être évoqués de prenante façon. Je me borne donc à relever rapidement les mérites qu'il s'est acquis en tant que représentant de votre fédération et de la Suisse romande au sein des organes supérieurs de l'Union. De 1954 à 1976 il fit partie du conseil d'administration dont il fut vice-président à partir de 1970. A cette date également il fut appelé à siéger au sein de sa commission de direction. Ce fut là, on peut bien le dire, le couronnement d'une activité inlassable à tous les échelons de notre mouvement national.

M. Urfer était coopérateur dans l'âme, raiffeiseniste par vocation. Les vastes connaissances acquises par sa formation et l'exercice de sa profession qui le maintenait en contact étroit avec les classes moyennes et modestes de sa région n'avaient d'égales que son amour pour ces hommes et ces femmes de notre pays pour lesquels la vie est une continuelle lutte. Son désir de rendre service, de contribuer à l'amélioration du niveau matériel et spirituel des gens qu'il côtoyait journellement trouva dans notre mouvement coopératif un champ d'action qui lui permit — pour notre bonheur et pour notre profit — de nous faire le don de tous les talents de sa riche nature. Ne comptant ni son temps ni ses peines, il fut en quelque sorte le grand bâtisseur du mouvement Raiffeisen neuchâtelois.

Au sein des conseils de l'Union, M. Urfer fut un collaborateur actif, généreux, soucieux de contribuer loyalement au développement constant de relations étroites et harmonieuses entre toutes les régions du pays, entre les hommes provenant de milieux différents. Sa finesse et sa distinction naturelles, son sens de la diplomatie lui permettaient de réunir sous le même drapeau, pour le service de la cause qu'il avait reconnue juste et bénéfique, toutes les classes de la population. Et en tant que représentant de la direction, je tiens à souligner sa compréhension pour tous les problèmes qui se posaient à elle, son appui, sa participation constructive à toutes les décisions importantes pour l'avenir de notre mouvement.

Le nom du président Pierre Urfer est désormais inscrit en lettres d'or dans nos annales. Il l'est aussi dans nos cœurs.

Aussi, je me fais un devoir et un plaisir de compléter ce témoignage public de reconnaissance en lui remettant

*la médaille d'or du mérite Raiffeisen*

réservée aux grands ouvriers de notre cause.

Je félicite M. Roger Hügli pour sa brillante élection. Je le remercie très sincèrement de tout ce qu'il a déjà fait jusqu'ici pour sa Caisse locale d'abord, puis pour la fédération neuchâteloise et pour l'Union suisse qu'il sert si bien depuis plus d'une année en sa qualité de membre de son conseil d'administration. Vous bénéficiez, Cher Monsieur Hügli, de toute notre confiance. Mon appui — celui de tous mes collaborateurs aussi — vous est acquis.

Chers raiffeisenistes neuchâtelois,

Que nous réserve l'avenir ?

De récents et graves « accidents de parcours » ont non seulement préoccupé notre peuple. Ils ont confirmé la fragilité de toute entreprise humaine, si puissante soit-elle, dont toute l'activité est centrée sur la poursuite de buts essentiellement matérialistes : course aux rendements toujours plus coquets, fascination exercée par la chasse aux résultats records, soumission à ce monstre des temps nouveaux qu'est la réalisation de performances relayant sans cesse celles des années précédentes.

Ces dangers guettent aussi nos coopératives d'épargne et de crédit. Gérantes de l'épargne populaire, elles sont partiellement une affaire, mais j'ajouterai : elles sont encore et surtout une œuvre qui met en valeur des principes spirituels, éthiques.

Le grand mérite de nos fondateurs Raiffeisen en Allemagne, Traber en Suisse et Urfer ici à Neuchâtel, est d'avoir su transposer cet idéal coopératif dans la vie de

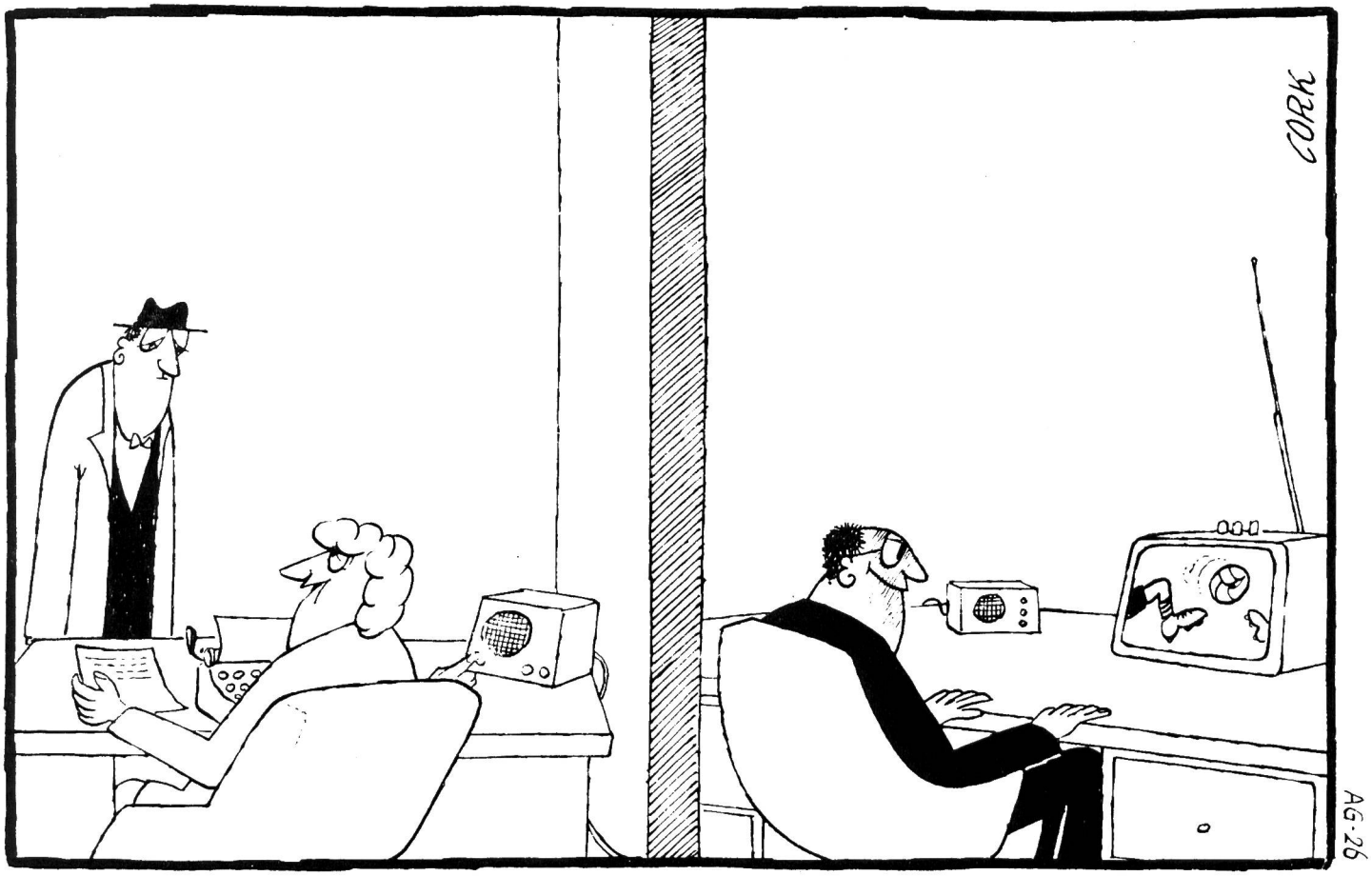


*Navrée... le chef est occupé...*

*... Conférence importante...*

tous les jours de nos institutions. Le vôtre, chers raiffeisenistes neuchâtelois des temps modernes, sera d'assurer à l'avenir encore une gérance impeccable à tous égards, dans l'observation stricte de ces principes fondamentaux. Si la réalisation de nouveaux progrès dans le domaine des chiffres est l'une de vos légitimes aspirations, la fidélité à nos grands et immuables principes mutualistes restera toujours votre plus grand devoir.

De tout temps, les Caisses Raiffeisen neuchâteloises se sont distinguées par une fidélité remarquable à leur charte fondamentale. Leur développement harmonieux en est l'éclatante confirmation.

Je termine en reprenant, en guise de témoignage de mon estime et de ma reconnaissance, la déclaration faite il y a tantôt 40 ans par un éminent magistrat genevois, M. I. Anken, Conseiller d'Etat, lors du Congrès Raiffeisen suisse de 1940 :

« Chers amis des Caisses locales, merci de votre exemple, merci de votre activité.

*Redoublez de courage, l'avenir est à vous parce que vous poursuivez une œuvre capitale, saine et féconde.* »

Au terme de la partie administrative, le conseiller d'Etat *Jacques Béguin* transmet à l'auditoire le salut du Gouvernement cantonal et s'associe aux paroles d'amitié qui viennent d'être prononcées à l'endroit de M. Urfer. Après avoir félicité M. Hügli de sa brillante élection à la présidence du comité fédératif, le responsable du Département cantonal de l'agriculture remercie les Caisses Raiffeisen de l'activité qu'elles ne cessent de déployer dans le secteur économique, activité qui s'avère d'ailleurs plus nécessaire que jamais. Courant le risque de tempérer quelque peu la chaleureuse ambiance de cette mémorable réunion, l'orateur ne peut cependant cacher les appréhensions que suscite en lui l'écoulement futur de la production laitière et animale, dont le contingentement nouvellement introduit risque bien d'en contrecarrer le développement normal. Et le conseiller d'Etat d'ajouter que les mesures d'économies prises par la Confédération et qui ont des répercussions directes sur les crédits d'investissements, réduits de moitié pour le canton, par rapport à l'année précédente, ne manqueront pas de revaloriser la mission des Caisses Raiffeisen. Il formule le vœu que celles-ci soient en mesure de remédier à cette défaillance involontaire des pouvoirs publics.

Après l'apéritif généreusement offert par la commune à l'Hôtel de Ville, un copieux et excellent repas réunit délégués et invités dans la salle Dixi, richement décorée pour la circonstance. Cette partie gastronomique et récréative est rondement menée par un brillant major de table que les organisateurs ont choisi en la personne de *M. Charles-Henri Choffet*, membre du comité de direction de la Caisse locale.

Entre la traditionnelle « Golden delicious » et le café, *le conseiller national René Felber*, président de la ville du Locle, se plaît à saluer une assistance très attentive, non sans s'être auparavant déclaré fort flatté d'avoir été sollicité en tant qu'officiel à prendre la parole au dessert. Après avoir remercié le comité cantonal de son aimable invitation, le représentant de l'Exécutif communal apporte aux délégués les félicitations des autorités qui apprécient à juste titre l'effort et le travail des Caisses Raiffeisen, leur gestion prudente qui rejette au loin toute spéculation, et dont le premier but est de servir l'homme et la société dans les communes qu'elles desservent.

Présentés à tour de rôle par l'animateur des festivités, apparaissent successivement sur scène, au gré d'un programme de fort bon goût, la Musique scolaire du Locle, sous la direction de M. Trifoni, le groupe folklorique « Les Francs-Habergeants », dirigés par M. et Mme Favre, ainsi que la Chanson locloise, sous la baguette de M. Droux. Ce spectacle folklorique, apprécié de chacun, mit un digne point final à cette belle et réconfortante journée raiffeiseniste passée dans la Mère-commune du Locle. Cette manifestation réussie en tout point, qui marquera d'une pierre blanche l'historique de la fédération, s'inscrit d'ores et déjà en lettres d'or dans le grand livre du mouvement neuchâtelois, que les générations futures seront bien inspirées de feuilleter. *Sd*

# Nouvelles des Caisses affiliées

## Assemblée jubilaire

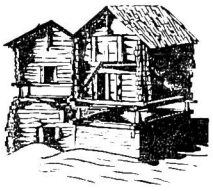

## Valais

### Riddes

En ce samedi 23 avril 1977, la population de Riddes pavoisait grâce au Jubilé de sa Caisse Raiffeisen. 50 ans d'activité dans un monde dont nous connaissons les fluctuations, c'est tout de même une belle gageure, un pari réussi d'une société en pleine expansion. Grâce à son caractère mutualiste, la fondation Raiffeisen a pu résister aux assauts de périodes diversement mouvementées.

Ce jubilé a voulu se montrer bien vivant puisque les enfants y furent associés. Un concours de dessins organisé depuis quelques semaines vint récompenser les meilleurs, alors que chaque enfant emportait un cadeau-souvenir; c'était le point de départ des festivités...

A 16 h. 00, la salle du Collège accueillait les nombreux membres qui tenaient leur assemblée annuelle ordinaire sous la présidence de M. Louis Rézert, très estimé, au tact et à la précision enviables. L'ordre du jour fut rapidement épuisé. Nous relèverons ici que cette Caisse Raiffeisen regroupe déjà aujourd'hui plus de 250 membres. Si rien de spécial n'est à signaler au protocole de l'assemblée, nous devons commenter le chapitre élections statutaires comme suit. MM. Joseph Monnet et Gustave Lambiel, démissionnaires du comité sont remplacés respectivement par M. Albert Meizoz et Mlle Martine Lambiel. Cette dernière reçoit les ovations de l'assemblée et une gerbe de fleurs car, fait à signaler, elle est la première dame du comité. Quant à M. Lambiel, pour 25 ans de bons et loyaux services au sein du comité, il reçoit une pendule neuchâteloise et, mérite particulier, un plateau en étain de la part de la direction de l'Union suisse. Au chapitre des mutations, M. Marcel Larzay devient président du conseil de surveillance; M. Joseph Pitteloud passe au comité de direction et M. Michel Gillioz devient vice-président de ce comité.

Dès 17 h. 00, la population fut conviée sur la place du nouveau bâtiment de la Caisse où les fanfares l'Abeille et l'Indépendante agrémentèrent la partie oratoire tandis qu'un vin d'honneur et une collation étaient offerts aux invités.

M. André Dorsaz, gérant, souhaite la bienvenue aux amis Raiffeisenistes et espère que cette journée restera inoubliable dans leur cœur. Il rappelle la fondation de la Caisse locale le 16 janvier 1927 grâce à l'initiative de M. Adrien Puippe. Il clame notamment qu'en ce jour elle éprouve, lors de l'énoncé des chiffres du bilan, un besoin d'établir une image de l'activité déployée car son but est de promouvoir, par l'entraide, le bien-être économique et social d'une agglomération rurale.

M. Joseph Pitteloud, président du comité de construction du nouvel immeuble, eut l'honneur de présenter cette réalisation qui grâce à l'auteur du projet et aux différentes entreprises a pris une certaine allure. Nous

retiendrons notamment ces bonnes paroles : « En manifestant un intérêt véritable par votre présence, vous nous incitez à poursuivre avec assurance le développement d'une institution profitable à toute la population de notre village ». Il honora les anciens qui sont la racine de l'édifice d'aujourd'hui.

M. Pierre Deslarzes, président de la fédération du Valais romand, avait tenu à faire partie de la manifestation. Il s'est réjoui du bilan 1976 qui représente 7 500 000 francs. Ses convictions profondes de donner à l'argent un rôle plus humain, sa volonté de servir sans se servir, sont des exemples qu'il fait bon entendre. Rappelant les principes fondamentaux d'une Caisse Raiffeisen où les membres sont recrutés dans toutes les couches de la population, il faut bien admettre que l'argent du village doit rester au village, ceci en raison de la grande interdépendance entre les membres de la communauté.

L'on n'avait bien sûr pas oublié les pionniers de la première heure. En la mémoire des membres disparus fut célébrée une sainte Messe par M. le Curé Conus, desservant de la paroisse. L'œuvre qu'ils ont commencée se fructifie aujourd'hui en de bonnes mains.

A partir de 20 h. 00, la grande salle de l'Abeille fourmillait de quelque 350 invités, dont à relever la présence d'autorités religieuses et civiles et du chœur d'enfants « Les Pinsons des Riddans », sous la protection de Mme Coquoz. Une ambiance souveraine, familiale presque, régna durant la soirée et jusqu'au matin; le but escompté était parfaitement atteint ! Le front moins soucieux, avec un sourire sur le visage, les organisateurs montraient leur immense satisfaction; le travail d'une telle organisation était alors rémunéré convenablement.

En quelques mots, le major de table, M. Roserens, expliqua comment la soirée serait partagée. Avec son sérieux et son à-propos, nous savions que tout se déroulerait en bonne harmonie. Un banquet fut servi, agrémenté de discours, chansons, musique et sketches.

Il appartint tout d'abord à M. Michel Gillioz de retracer l'historique de 50 ans d'activité de la Caisse Raiffeisen. Elle fut fondée en 1927 par une poignée de 10 hommes, choisissant son président en la personne de M. Denis Pitteloud. Tout ne fut pas facile, puisqu'en 1930 il fut même question de liquidation. Cependant, il s'ensuivit une évolution incontestée, presque effarante. En faisant ce tour d'horizon, nous ne pouvons passer sous silence les 35 ans d'activité du regretté René Lambiel, caissier; nous gardons de cet ami précis et serviable un souvenir ému.

Les « Pinsons des Riddans » auront aussi contribué à dérider certains visages; ils ne se sont pas fait faute de prouver que le niveau culturel de nos jeunes sera bientôt assuré.

Trois membres fondateurs furent fêtés à leur tour et une channe gravée leur rappellera la devise de la Caisse et en même temps leur remémorera les heures passées au service d'une institution publique villageoise. MM. Paul Pralong, André Pelfini, René Pelfini sont ainsi montés sur le podium.

La soirée fut fort bien meublée puisque l'orchestre les Colorados nous entraîna des bords du Danube jusqu'à l'Espagne, tandis que Jean-Marie Fellay, chanteur connu du Val de Bagnes, nous rappela souvent Luis Mariano; dans une interprétation honorant son vallon, notamment, il fit frémir les participants par la limpidité de sa voix.

M. Paul Puippe, représentant de l'Union suisse, rappela les principes chrétiens et sociaux de la mutualité raiffeiseniste. Il félicite la Caisse locale qui est un maillon important dans la chaîne des Caisses suisses. Il rappela les principes de solidarité et de communauté qui régissent l'organisation qui est une extension même de la famille et une cellule vivante de l'économie locale. L'assemblée apprécia particulièrement le cadeau qu'il remit à M. Louis Rézert, soit un vitrail aux armoiries Raiffeisen dont la devise « Sécurité et fécondité » y est représentée par la clef et l'épi de blé.

M. Pierre Deslarzes remit également une magnifique horloge à M. Louis Rézert, ce qui fit dire à ce dernier avec un certain humour, que les murs blancs des nouveaux bureaux seront ainsi très vite garnis !

M. André Dorsaz, gérant, eut aussi quelques bonnes paroles à l'égard de M. A. Keller, réviseur de l'Union suisse.

Il appartint à Me Vogt, grand baillif et président de la commune de Riddes d'apporter le salut de la municipalité qui est fière de ce bastion important et travailleur qu'est la Caisse Raiffeisen. Il félicita particulièrement Mme et M. Dorsaz, et rappela l'importance d'une telle réalisation, preuve d'un esprit ouvert à tous les problèmes.

Vers minuit, la partie officielle fut close par le président M. Rézert. Nous avons admiré en lui des dons cachés, et un calme serein. Nul doute : La Caisse Raiffeisen de Riddes est en de bonnes mains. Elle peut marcher allégrement vers le centenaire.

Puis, l'ambiance aidant, la fête se prolongea jusqu'au petit matin.

## A nos collaborateurs occasionnels

### Concerne : comptes rendus d'assemblées des Caisses affiliées

Nous sommes heureux de pouvoir relever les grands progrès réalisés par nos collaborateurs occasionnels dans la rédaction et la présentation de ces comptes rendus. Non seulement ils se sont efforcés d'être brefs (exception faite de quelques reportages d'assemblées jubilaires) ils ont encore délibérément laissé de côté les données ou renseignements intéressant uniquement le cercle de lecteurs du rayon d'activité de leur Caisse, tels que le nom des scrutateurs, le local où l'assemblée a eu lieu, etc. En plus de cela, ils nous ont, dans la règle, remis des manuscrits que nous avons pu transmettre directement à l'imprimerie.

Nous les en remercions très sincèrement.

A l'intention des nouveaux collaborateurs, nous nous permettons de répéter ce qui suit :

— Seules paraîtront dans un des plus prochains numéros du journal les communications auxquelles nous pouvons immédiatement donner le « bon à tirer », tout en y apportant les corrections que nous jugeons utiles.

— Les manuscrits insuffisants seront mis en réserve et recopiés lorsque nous aurons le temps de les transcrire.

— Nous recevons parfois des coupures de journaux en caractères fins, aux lignes trop serrées, des manuscrits quasiment illisibles, ou des pages tapées à la machine à écrire sans aucun intervalle. Nous ne pouvons pas les transmettre ainsi à l'imprimeur.

Dans l'intérêt des Caisses qui désirent publier une relation de leur réunion annuelle, nous prions nos correspondants de bien vouloir tenir compte de ces remarques.

Par avance, nous leur disons : merci.

*La rédaction du « Messager »*

# Promotion de fin d'année à l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Dans sa séance des 23/24 novembre 1977, le conseil d'administration a procédé aux nominations suivantes :

**Administration centrale**

*Chef de formation :*

M. Othmar Schneuwly, secrétaire adjoint, auquel la signature complète est conférée (conjointement à deux)

**Office de révision**

*Fondé de pouvoir :*

M. Jean-Paul Pfammatter, réviseur

*Mandataires commerciaux :*

Les réviseurs :

MM. Paul Frei
Jean-Henri Giger
Rodolphe Lanz

**Banque centrale**

*Fondé de pouvoir :*

M. Kurt Gossweiler, Chef du service des bonifications

*Mandataires commerciaux :*

MM. Max Anderegg, collaborateur du service des bonifications
Willi Bossert, collaborateur du service de la comptabilité « Caisses Raiffeisen »
Beda Hädinger, comptable du service de la comptabilité « Caisses Raiffeisen ».

Félicitations aux nouveaux promus.

*-pp-*

**Proverbe anglais**

La parole a été donnée aux communs des mortels pour communiquer leurs pensées, mais aux sages pour la déguiser.

*R. South*

# Graves manquements du gérant d'une Caisse Raiffeisen suisse

Une partie de la presse du pays a relaté qu'un « cas malheureux » s'est produit dans une institution affiliée à l'Union suisse.

Le gérant de la Caisse Raiffeisen de Balgach, dans le Rheintal saint-gallois, a gravement outrepassé ses compétences. Au cours d'une révision effectuée par l'Union, il a été constaté que dans un cas, et ceci totalement à l'insu des organes dirigeants de la Caisse, des avances de fonds avaient été faites sans garantie. A notre demande, le gérant fautif a été congédié sans délai.

Nous ne pouvons pas encore nous prononcer sur le découvert final qui en résultera. Il sera important. Nous nous efforçons actuellement d'obtenir du bénéficiaire de ces opérations litigieuses des sûretés et des amortissements.

Dans le but d'endiguer la diffusion de faux bruits et d'éclairer l'opinion publique, les membres de la Caisse Raiffeisen de Balgach ont été informés, par lettre-circulaire, que l'Union s'occupe de rétablir un ordre irréprochable dans l'administration et qu'*en aucun cas il sera fait appel à leur responsabilité solidaire et à l'obligation d'effectuer des versements supplémentaires. Nous pouvons également donner l'assurance que les déposants ne subiront aucune perte.* L'Union suisse prenant sur elle de garantir toute incidence pouvant relever de ce cas, il n'y a pas lieu de s'en alarmer.

*Direction de l'office de révision de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen*

**Pour tous vos imprimés**

Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

**Les bons « Witz » de notre grand frère, le « Raiffeisenbote »**

*(Traduction (très) libre...)*

Souffrant atrocement des pieds, Groslouis consulte un spécialiste de la ville voisine.

— « Docteur, ces pieds (comme s'il en avait plusieurs paires !) me font terriblement mal ».

Rapide coup d'œil de l'homme de l'art, froncement de sourcils, puissant reniflement... et le diagnostic tombe sec, tel un jugement de Cour d'appel : « Groslouis, premier traitement, sans ordonnance. Sérieux lavage de ces pieds. Après, tu repasseras... »

Sans se laisser ébranler pour si peu, Groslouis remercie et réplique :

— « C'est exactement ce qu'a diagnostiqué le doc de Riantmont. Je tenais toutefois à ce que la chose soit confirmée par un spécialiste ».

**VOYAGES RAIFFEISEN**

| | | | |
|---|---|---|---|
| **PORTUGAL** | Départ 23 avril | 8 jours | **Fr. 1135.–** |
| **TUNISIE** (nouveau programme) | Départ 20 mai | 8 jours | **Fr. 1250.–** |
| **ISRAEL** | Notre départ de février est complet | | |

Renseignements, inscriptions et programmes à disposition :

VOYAGES RAIFFEISEN, votre agence
1099 Peney-le-Jorat
Tél. 021/93 41 94

Charmilles 9 à 1008 Prilly
Tél. 021/34 86 07

N'oubliez pas de nous consulter pour l'organisation de vos voyages de sociétés.